



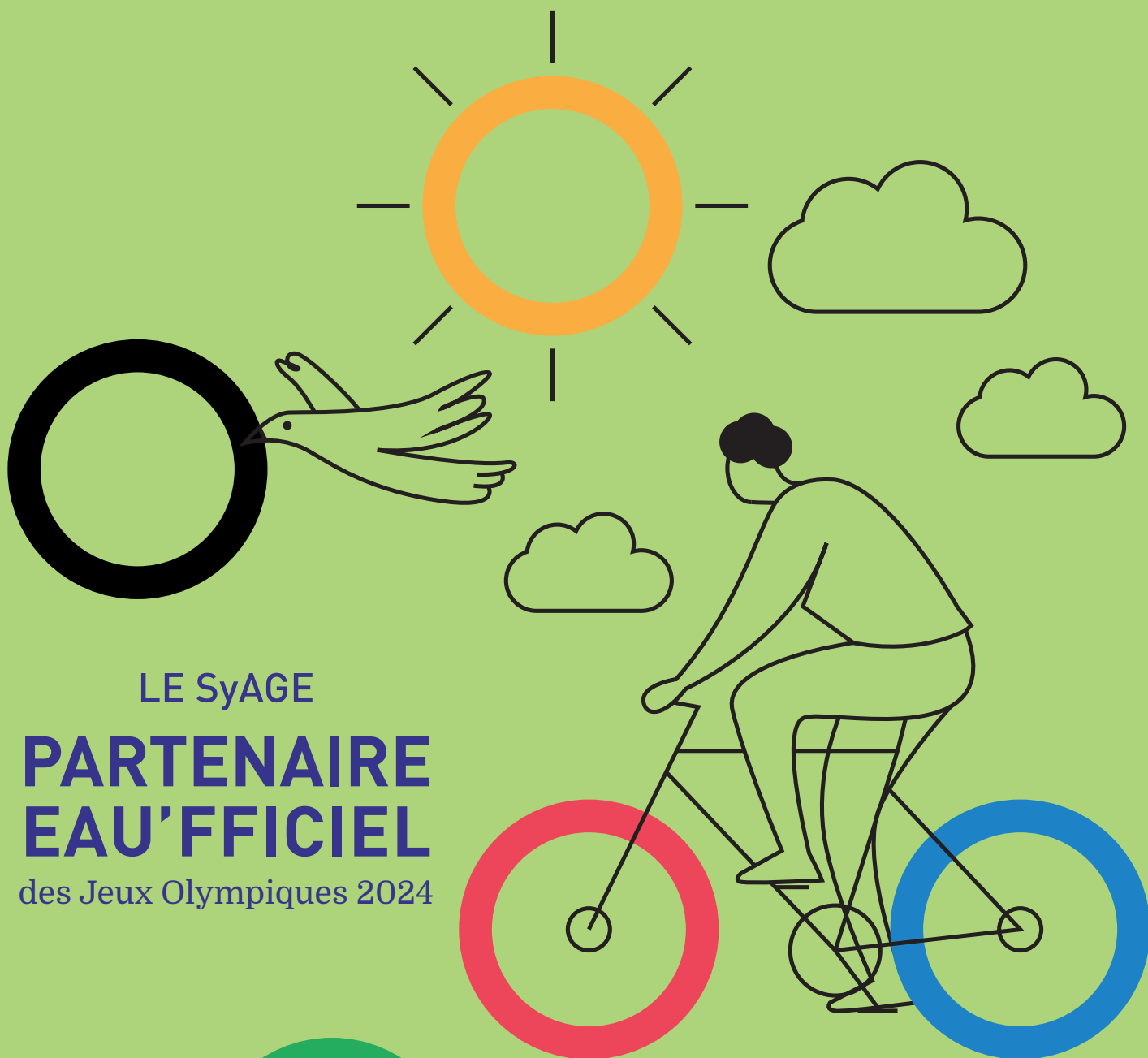
LE SYAGE EN ACTION⁺



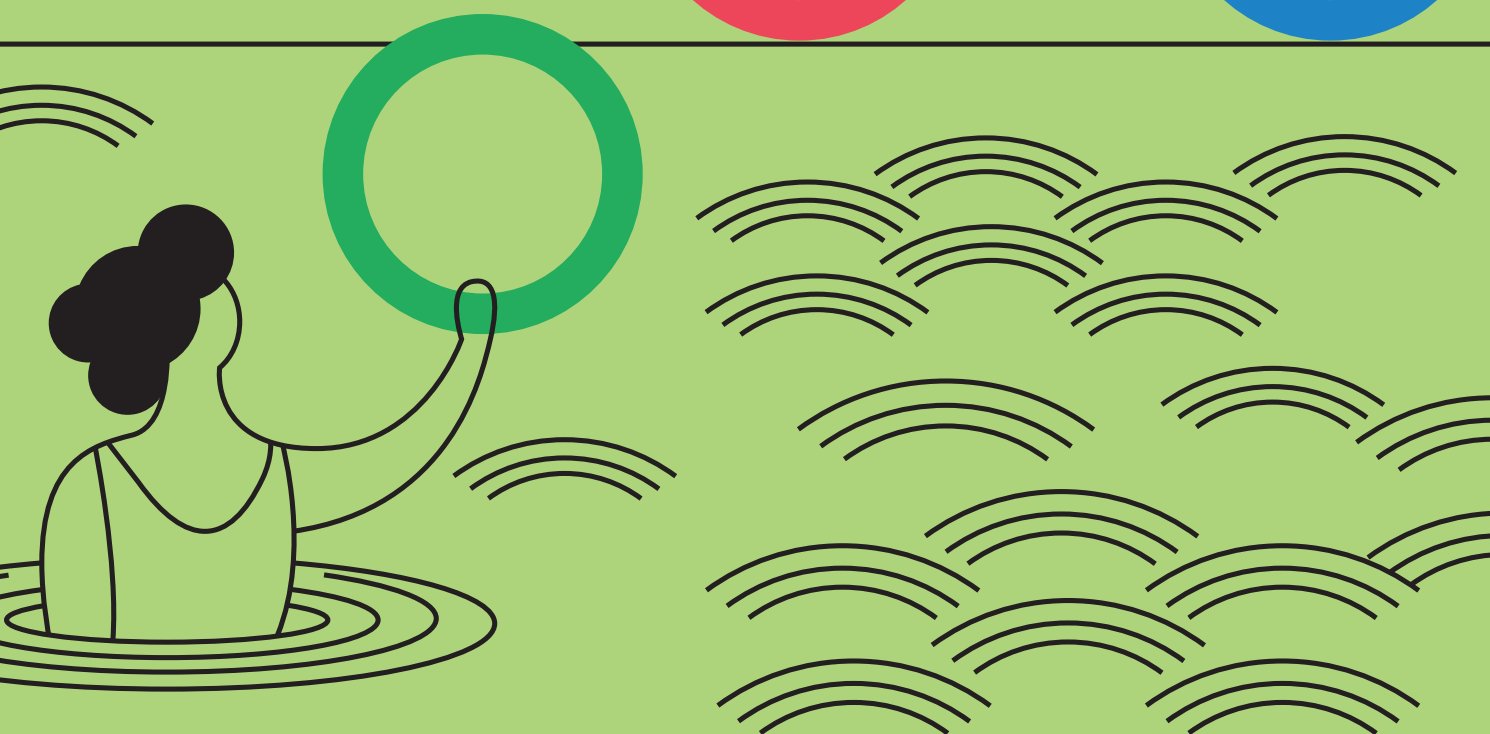
Rapport
d'activité

20
23

 **SYAGE**
EPAGE DE L'ERRES



LE SyAGE
**PARTENAIRE
EAU'FFICIEL**
des Jeux Olympiques 2024



Rapport d'activité 2023

Disponible au format
numérique sur syage.org





1

ÉDITO
DU PRÉSIDENT
P. 8

ÉDITO DE LA
DIRECTRICE
GÉNÉRALE
DES SERVICES
P. 9

RETOUR
SUR 2023
P. 10

LES EAUX
USÉES
P. 14

Baignade
en Seine
p. 16

Fin des travaux
rue Pierre-Marin
p. 18

Étude
de vulnérabilité
des réseaux
p. 20

Païement
en ligne
p. 21

Rétrocession
des réseaux
p. 21

2

LES EAUX
PLUVIALES
P. 24

Villecresnes / Yerres
p. 26

Le Schéma Directeur
des Eaux Pluviales
p. 27

Des formations
pour une gestion
durable des eaux
pluviales
p. 28

Ici commence
la rivière !
p. 29

Objectif
zéro rejet !
p. 29

3

**RIVIÈRE &
BIODIVERSITÉ
P. 32**

Réouverture
du ru de la Navette
à Montgeron
p. 34

Requalification
du quartier Blandin
p. 35

État des lieux
de l'étude sur
les affluents
de l'Yerres
p. 36

Directive Cadre
sur l'Eau
p. 37

Liaison Verte
p. 38

Un site Natura 2000
p. 39

4

**GESTION ET
PRÉVENTION DES
INONDATIONS
P. 42**

ZEC du bois de Rosay
p. 44

Bientôt une ZEC
en forêt d'Armainvilliers
p. 46

Instrumenter
l'amont du bassin
versant de l'Yerres
p. 47

Fosse aux carpes
de Draveil
p. 48

Opération ALABRI
p. 49

Plan Intercommunal
de Sauvegarde
p. 49

**SAGE DE
L'YERRES
P. 52****CONTRAT DE
TERRITOIRE
P.55**

5

**FONCTIONNEMENT
ET MOYENS
P. 56**

Moyens humains
p. 58

Moyens financiers
p. 60

Fonctionnement
p. 62

Collectivités adhérentes
p. 63

L'organigramme
p. 64





ÉDITOS

L'été 2024 et les Jeux Olympiques approchent. Mais pour le SyAGE, engagé depuis longtemps dans cette aventure, les JO de Paris n'ont pas commencé cette année !

En effet, le protocole d'accord mis en place pour améliorer la qualité de l'eau rassemble tous les acteurs depuis 2019. Ces dernières années, de nombreux travaux se sont déroulés en un temps record pour permettre la tenue des épreuves de triathlon, para-triathlon et nage libre l'été prochain dans la Seine. Chantiers publics d'assainissement, mises en conformité des installations privatives... les moyens financiers déployés pour dépolluer la Seine sont conséquents. Tous ces efforts laisseront un héritage durable avec l'ouverture au public de 24 sites de baignade en Île-de-France, à partir de 2025.

Après ces épreuves de vitesse, le SyAGE se distingue également sur le terrain de l'endurance. Il s'inscrit dans le temps long de la régénération du cycle de l'eau en menant, comme vous le verrez au fil des pages de ce rapport, de nombreuses actions. Il aménage le territoire avec des solutions fondées sur la préservation des écosystèmes ; il œuvre à redonner un fonctionnement plus naturel au cours d'eau, à développer la biodiversité, à restaurer des zones humides pour favoriser les débordements et l'expansion des crues.

Préparer l'avenir en agissant dans la durée, c'est également adapter le territoire aux effets du changement climatique, le rendre plus résilient. C'est l'ambition de la révision du SAGE de l'Yerres, qui jouera un rôle essentiel pour la protection de la ressource en eau face aux défis qui nous attendent. C'est également renforcer la solidarité amont-aval, à laquelle tenait beaucoup mon prédécesseur Alain Chambard, décédé le 28 septembre 2023.

Je souhaite lui rendre un hommage appuyé et affirmer l'ambition des équipes du syAGE de perpétuer son héritage en poursuivant nos actions pour améliorer notre environnement et agir utilement au bénéfice de l'ensemble des territoires du bassin versant Yerres / Seine.



Romain COLAS
Président du SyAGE

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités 2023 qui retrace la poursuite de nos activités grâce à l'engagement et au professionnalisme de l'ensemble des collaborateurs du SyAGE.

L'année 2023 a été marquée par la disparition d'Alain Chambard, Président du SyAGE de 2011 à 2020, qui nous a malheureusement quittés en septembre 2023. Je ne pouvais présenter ce rapport d'activité sans lui rendre hommage. Alain Chambard a conduit et accompagné le Syndicat et l'ensemble des agents avec une ambition forte, permettant de faire du SyAGE ce qu'il est aujourd'hui. Son héritage continuera de guider nos actions et notre engagement pour notre territoire.

Cette année a été riche en réalisations et en projets ambitieux, témoignant de notre volonté constante d'améliorer les services que nous offrons à nos collectivités membres et à leurs habitants. Malgré les difficultés auxquelles nous avons été confrontés, nous avons su mobiliser nos ressources et notre expertise pour atteindre nos objectifs et témoigner ainsi de notre résilience, de notre innovation et de notre engagement collectif.

La collaboration et la mutualisation de nos compétences ont été au cœur de notre démarche, permettant de relever des défis majeurs et d'améliorer le bien-être de nos concitoyens tout en veillant à une gestion rigoureuse de nos ressources.

En regardant vers l'avenir, nous restons déterminés à poursuivre sur cette lancée. Nos enjeux nécessitent de la créativité, de la solidarité et une gestion efficiente. Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes pour développer des solutions durables et innovantes, au service de notre territoire et de ses habitants.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des élus, des agents et des partenaires pour leur engagement et leur contribution au succès de notre syndicat. Ensemble, nous avons su démontrer que l'union fait la force, et c'est avec cette même conviction que nous aborderons les projets de demain.



Nathalie GUESDON
Directrice Générale des Services du SyAGE

RETOUR SUR L'ANNÉE 2023

JANVIER

Premiers vœux pour le président Romain Colas ^{1.}

Le COVID et les conditions sanitaires avaient conduit à l'annulation de la cérémonie des vœux.

Ce fut donc une première pour Romain Colas, depuis son élection à la présidence en 2020. La cérémonie a rassemblé de nombreux partenaires et élus à la salle des fêtes de Chevry-Cossigny.

Travaux de la digue de la fosse aux carpes à Draveil ^{2.}

L'objectif du confortement de la digue est de protéger les 1 700 riverains du quartier de la Villa, à Draveil, des crues comparables à celle de 2016. Un écran étanche en béton de 12 m de profondeur et 250 m de long a ainsi été réalisé. Une attention particulière a été apportée au volet environnemental, le site bénéficiant d'une protection biotope.

FÉVRIER

Renaturation des cours d'eau : la mobilisation porte ses fruits ^{3.}

Le SyAGE et sept autres syndicats des eaux ont envoyé une lettre au ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, pour l'alerter sur la remise en cause des opérations de renaturation et l'annulation des procédures simplifiées pour ces opérations. Une mobilisation qui a porté ses fruits car cette simplification a été rétablie par le ministre Christophe Béchu en mars.



1.

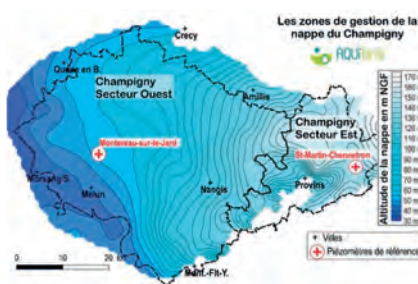
4.



2.



5.



3.



MARS

Vol en série des bouches d'égouts ^{4.}

En ce début d'année, le SyAGE a été victime du vol d'une soixantaine de grilles d'eaux pluviales (bouches d'égout) dans plusieurs communes. Les malfaiteurs étaient intéressés par la revente de la fonte. L'absence de grille a engendré des problèmes de sécurité car, les piétons, les cyclistes ou les deux roues risquaient de chuter dans ces ouvertures sur la chaussée, et ce même si les lieux ont été rapidement sécurisés pour éviter les dommages.

Le préjudice pour le SyAGE s'élève à 64 000 €.

Une plainte a été déposée contre X.

AVRIL

Le niveau de la nappe phréatique du Champigny au plus bas ^{5.}

Après la sécheresse de l'été 2022, la sécheresse hivernale a impacté la recharge de la nappe souterraine, dont le niveau était très faible. Le seuil d'alerte a été atteint dès avril dans le secteur Est (Provinois) du bassin versant de l'Yerres. Des mesures de restriction des usages de l'eau ont été imposées durant plusieurs mois sur pratiquement l'ensemble du territoire du SyAGE par une série d'arrêtés préfectoraux.

JUIN

150 litres de fioul déversés dans l'Yerres à Combs-la-Ville ^{6.}

Des barrages flottants ont été mis en place par les sapeurs-pompiers pour contenir la pollution provenant d'une canalisation du réseau public d'eaux pluviales. Un riverain avait déversé le fond d'une cuve dans la grille d'un avaloir. Il a été condamné en janvier 2024 par le Tribunal correctionnel de Melun à une amende de 1000 € avec sursis et à rembourser tous les frais engagés par le SyAGE (environ 9 000 €).



6.

9.



7.



JUILLET

Tous mobilisés pour préserver l'eau ! ^{7.}

Romain Colas, le président du SyAGE, a alerté les habitants du territoire dans une vidéo sur la situation critique liée à la sécheresse sur le bassin versant de l'Yerres, et la nécessité de maîtriser la consommation d'eau pour préserver cette ressource indispensable.

10.



8.



11.



AOÛT

Tempête Patricia ^{8.}

Les agents de l'équipe rivière ont effectué plus d'une soixantaine d'interventions après les tempêtes exceptionnelles des 2 et 6 août, afin de sécuriser les cheminements sur la Liaison Verte dans plusieurs communes et pour retirer de nombreux arbres tombés dans la rivière.

SEPTEMBRE

Décès d'Alain Chambard ^{9.}

Président du SyAGE de 2001 à 2020, Alain Chambard est décédé, le 28 septembre, à l'âge de 77 ans. Délégué au SyAGE dès 1977, il aura accompagné toutes les transformations du syndicat, "petite structure technique qui s'est muée en véritable syndicat de travaux et de projets". Il a toujours œuvré pour une gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant Yerres-Seine, pour une solidarité amont et aval, une solidarité agricole et urbaine au-delà des clivages politiques.

NOVEMBRE

Tempête Ciaran ^{10.}

Une vingtaine de sites ont été mis en sécurité par l'équipe rivière suite aux rafales de vent qui ont atteint 140 km/h en Île-de-France. Plusieurs semaines ont été nécessaires aux agents afin de retirer et dégager tous les arbres tombés.

DÉCEMBRE

Première crue ^{11.}

Pas de dommage grave pour la première crue de l'Yerres en ce début décembre. Mais la vigilance était de mise car les nappes phréatiques étaient saturées et les sols gorgés d'eau sur notre territoire par plusieurs mois de pluies abondantes.





1

LES EAUX USÉES

Baignade
en Seine

Fin des travaux
rue Pierre-Marin

Étude
de vulnérabilité
des réseaux

Païement
en ligne

Rétrocession
des réseaux





1 | LES EAUX USÉES



1.

Baignade en Seine

Les JO, c'est pour bientôt ! Les épreuves de triathlon, para-triathlon et nage libre, qui se dérouleront dans la Seine, nécessitent une bonne qualité de l'eau.

D'importants moyens financiers ont été mis en place par les pouvoirs publics autour d'un protocole d'accord sur la qualité de l'eau pour la baignade en Seine et en Marne. Ce protocole rassemble l'État, la Région Île-de-France, la ville de Paris, les départements de Seine-et-Marne, du Val-de-Marne et de l'Essonne, et tous les acteurs franciliens de l'eau, dont le SyAGE.

Le SyAGE intervient sur le domaine public, principalement pour terminer la mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales, pour supprimer les regards mixtes (dispositif donnant accès à l'ensemble du système d'assainissement) et pour identifier les apports d'eaux claires parasites.

Il faut ajouter à cela des travaux d'assainissement, qui ont un impact indirect pour l'opération Baignade en Seine, en contribuant à l'étanchéité des canalisations, donc à l'amélioration de la qualité de

l'eau de la Seine (réhabilitation de collecteurs).

Au total, les travaux à impact direct s'élèvent à plus de 7 millions d'€ (2019-2024) auxquels s'ajoute un montant équivalent de réhabilitation des réseaux, portant à 15 millions d'€ les opérations du SyAGE pour le protocole de Baignade en Seine et en Marne. Le SyAGE assure également le suivi de la mise en conformité des raccordements privatifs pour réduire les pollutions dans le milieu naturel et améliorer la qualité des cours d'eau.

Une convention de mandat entre le SyAGE et l'Agence de l'Eau Seine Normandie a été signée en 2020 afin d'apporter une aide aux particuliers pour leurs travaux de mise en conformité (mise en séparativité des eaux usées et des eaux pluviales, incitation à la gestion des eaux pluviales à la parcelle).

En 2023, 58 riverains ont ainsi obtenu une aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (246 430 € au total, soit une moyenne de 4 248 €) et 30% ont bénéficié d'une plus-value de la ville de Paris (105 573 € au total, soit une moyenne de 1 820 €).

1. L'héritage des JO de Paris permettra l'ouverture d'une vingtaine de sites de baignade dans la Seine en 2025

EAUX USÉES

615 Km

de réseaux de collecte
et 112 km de réseaux de transport

40

siphons dont 34 ont été curés

105

vannes

124

postes de pompage ayant généré 200 opérations
de maintenance sur les équipements

290

opérations de curage des bâches de pompage

21

points de mesure de débit permanent

61

sondes de hauteurs

23,5 km

de réseaux inspectés par caméra

39 km

de réseaux curés
suite aux 3 700 visites de collecteurs

EAUX USÉES

890

tonnes de résidus extraits
des réseaux (400 t) et des postes
de pompage (490 t)

1 150

demandes d'intervention réalisées dont 279
désobstructions sur les réseaux d'eaux usées

150

opérations de débouchage de pompes
liées principalement à la présence de lingettes

145

opérations de travaux de réparation
sur les réseaux

120

équipements électromécaniques
renouvelés sur les postes de pompage

100 000 €

de travaux de sécurisation
sur les postes de pompage

4 300 000 €

de coût de maintenance préventive et curative
sur le système eaux usées

TRAVAUX RUE EUGÉNIE-LE-GUILLERNIC À VILLENEUVE-LE-ROI

Démarrés en avril 2023, les travaux ont consisté à séparer les eaux usées et pluviales de la rue Eugénie-le-Guillernic, qui se déversaient dans leur ensemble dans la Seine, en amont de l'usine d'eau potable d'Orly/Choisyle-Roi. Les eaux usées sont désormais acheminées vers la station d'épuration de Valenton par un réseau distinct de celui des eaux pluviales. La seconde phase, opérée par la ville, a concerné l'enfouissement d'autres réseaux (télécommunications, éclairage et électricité) de la rue Eugénie-Le-Guillernic et au réaménagement de la voirie, notamment le stationnement. Lors de la 3^e phase en 2024, le SyAGE et la commune mutualiseront leurs travaux pour la remise en état de la voirie et réaliseront des travaux de désimperméabilisation de la rue Eugénie-Le-Guillernic. Ce qui est prévu : places de stationnement en pavés enherbés, sorties véhicules des riverains en pavés poreux, création de zones d'espaces verts plantés... un panel de techniques de gestion alternative qui permettent à l'eau de s'infiltrer directement là où elle tombe et d'éviter le ruissellement pluvial.

Le coût total de l'opération s'élève à 5,5 millions € (TTC).



2.

TRAVAUX RUE PAUL PAINLEVÉ À VILLENEUVE-LE-ROI

Une antenne du réseau d'eaux usées, rue Paul Painlevé, était raccordée directement au réseau d'eaux pluviales et générait des pollutions dans la Seine. Compte tenu de la configuration des réseaux du secteur, il était impossible de raccorder gravitairement cette antenne sur le réseau d'eaux usées existant sur l'autre partie de la rue Paul Painlevé.

Démarrés fin 2022, les travaux ont consisté en la création d'un poste de refoulement, au croisement des rue Paul Painlevé et Paul Doumer. Celui-ci renvoie les effluents vers le réseau d'eaux usées de l'avenue Paul Doumer, situé à plus de 120 mètres. La partie basse de l'ouvrage a été effectuée par havage et la partie haute avec un terrassement classique.

Le coût de l'opération est de 612 000 € (TTC).



3.

2. Les travaux rue Eugénie-le-Guillernic se sont déroulés en trois phases
3. La technique de havage a été utilisée pour le poste de relèvement rue Paul-Painlevé

CONTRIBUEZ À LA TENUE DES ÉPREUVES DES JO DANS LA SEINE, METTEZ EN CONFORMITÉ VOTRE INSTALLATION !

Le dispositif Baignade en Seine, pour les JO de Paris 2024, prévoit une démarche d'amélioration de la qualité de l'eau.

Pour éviter les rejets d'eaux usées en provenance du domaine privé vers la Seine et séparer les eaux usées des eaux pluviales, le SyAGE propose une « avance sur travaux » aux propriétaires concernés. Sont éligibles les propriétaires qui peuvent bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et, jusqu'à épuisement du montant global, d'une aide de la Ville de Paris.

COMMENT PROCÉDER ?

Après validation du projet de travaux par le SyAGE, ce dernier se charge de verser à tout demandeur une « avance sur travaux » qui permet d'éviter aux propriétaires d'avancer des sommes importantes et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé du SyAGE, pour les moins familiarisés aux démarches administratives.

Ces aides exceptionnelles se termineront en 2024. Il est important de savoir que dans le cas d'une installation non-conforme après contrôle, les propriétaires devront obligatoirement faire réaliser les travaux de mise en conformité de leur installation dans les 12 mois, sous peine de subir une majoration de 400% de leur redevance d'assainissement. Ces avances peuvent être versées sur le territoire concerné par le dispositif Baignade en Seine : Draveil, Montgeron, Vigneux-sur-Seine, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny, Santeny, Valenton, Villecresnes, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges.

Pour tout renseignement : 01 69 83 72 00

Fin des travaux de la rue Pierre-Marin à Vigneux-sur-Seine

En raison de plusieurs projets immobiliers et commerciaux prévus sur les parcelles bordées par les rues Pierre-Marin et Henri-Rossignol, il était indispensable de redimensionner le réseau d'eaux usées afin qu'il puisse absorber les effluents supplémentaires résultant de cette urbanisation nouvelle. Ces travaux avaient également pour but de redonner de la pente et résoudre les nombreux problèmes d'exploitation sur cette partie du réseau (faible pente et nombreuses obstructions notamment à cause des lingettes et des graisses).

Compte-tenu de l'ampleur des travaux, l'opération a été scindée en deux phases. La première (2021-2022) a consisté au redimensionnement des réseaux d'eaux usées rue Pierre-Marin et au déplacement du poste de refoulement rue Henri-Rossignol (2,6 millions d'€). En 2023, la seconde phase s'est articulée autour du remplacement du réseau d'eaux usées sur l'aval de la rue Pierre-Marin, de la rue Eugène-Varlin jusqu'à la rue Diderot, au rejet dans le réseau de transport.

Le coût de la phase 2 s'est élevé à 640 000 €.



4.

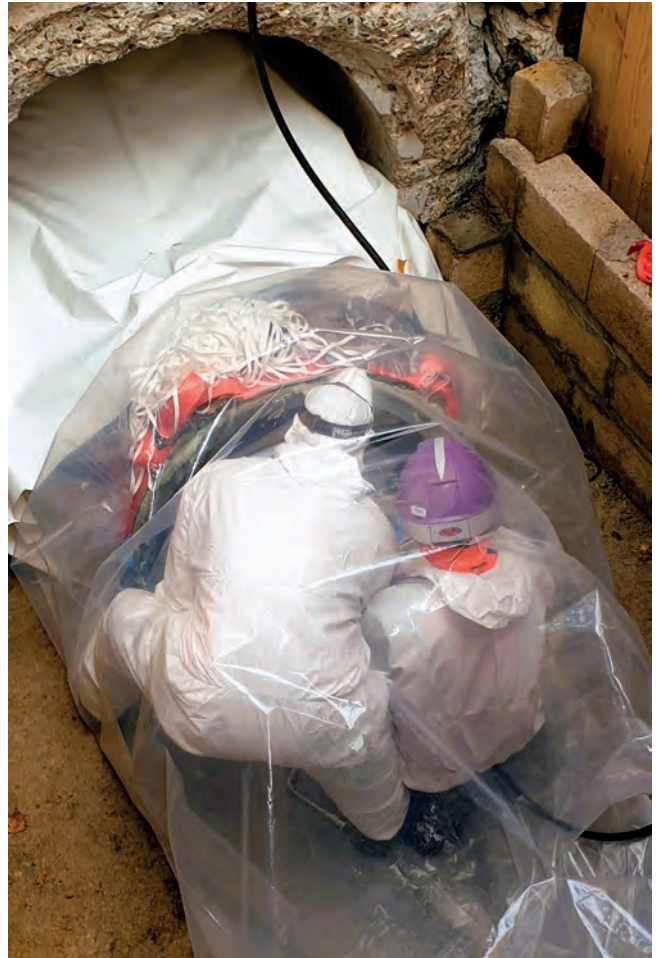
4. Les travaux rue Pierre-Marin se sont déroulés en deux phases

LE CHEMISAGE DES CANALISATIONS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Cette technique, régulièrement utilisée par le SyAGE lors des travaux de réhabilitation de ses réseaux d'assainissement, permet de remettre en état la canalisation sans ouvrir la chaussée.

Elle consiste à réparer l'intérieur des canalisations par un procédé mêlant gaine textile et résine. La gaine insérée à l'intérieur du collecteur vient se plaquer contre la paroi de la canalisation. On veille à ne laisser aucun espace entre le chemisage et la paroi. La gaine est ensuite séchée par vapeur. La résine contenue dans la gaine, sous l'effet de la chaleur, va durcir et donner une seconde vie à la canalisation.

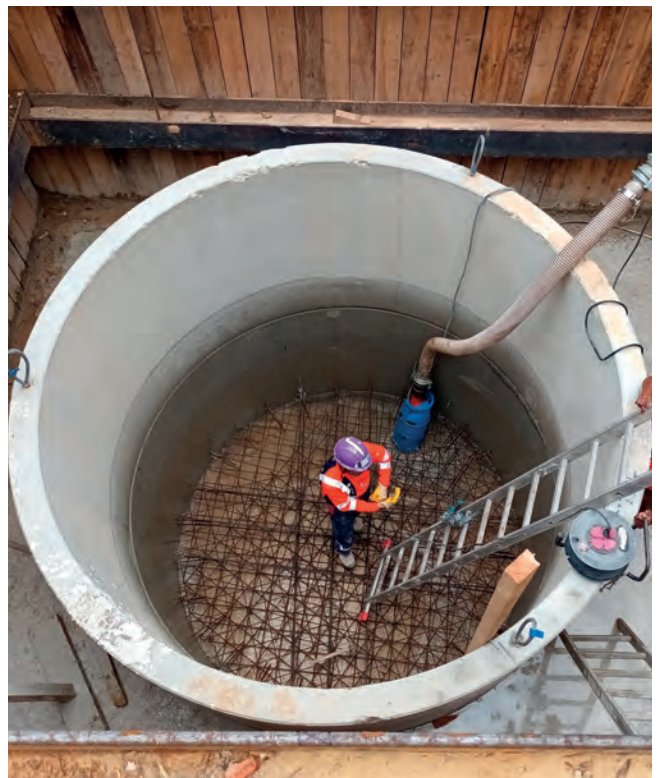
« Les avantages ? Des travaux moins chers, plus rapides, des nuisances – notamment sonores – moindres, et une très bonne résistance mécanique. On utilise le chemisage quand les collecteurs ne présentent pas de défauts structurels majeurs, que l'on n'a pas besoin de redonner de la pente au réseau ni de redimensionner les canalisations » précise Laura Chevalier, chargée d'opérations à la direction Assainissement Réseaux Publics du SyAGE.



5.

LA TECHNIQUE DU HAVAGE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est une technique de terrassement dans les travaux d'assainissement. Elle consiste à construire un ouvrage cylindrique en béton armé sur le sol (buse de havage), par exemple un poste de relevage, puis à creuser à l'intérieur de celui-ci pour le faire descendre progressivement grâce à son propre poids, en glissant le long des parois extérieures. Le poste de relevage sera ensuite placé à l'intérieur de la buse qui restera en place.



6.

5. Des agents insèrent la gaine à l'intérieur du collecteur
6. L'entreprise coule le béton au fond du poste de refoulement

Étude de vulnérabilité des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales en cas de crue

Dans le cadre des PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations) de l'Yerres et de la Seine, la direction ARP (Assainissement des Réseaux Publics) et le service GPI (Gestion et Prévision des Inondations) travaillent sur la fiabilisation du réseau d'assainissement en cas de crue, depuis 2021. Lors d'une crue importante, les eaux des rivières peuvent pénétrer dans le réseau d'assainissement et saturer les collecteurs. Toutefois, la crue représente surtout un risque de submersion des armoires électriques permettant le fonctionnement d'ouvrages de pompages des eaux.

Sans courant, des quartiers risqueraient de subir des refoulements d'eaux usées ou de ne plus pouvoir évacuer leurs eaux pluviales alors même qu'ils ne subissent pas forcément la crue directement. L'objectif est donc de réduire la vulnérabilité des ouvrages en identifiant, pour chaque type de crue, les hauteurs d'eau attendues. L'étude permettra notamment d'élaborer un programme de travaux pour rehausser certains ouvrages (armoires électriques...) et d'anticiper les arrêts des ouvrages pour une meilleure gestion de crise et une meilleure résilience des réseaux d'assainissement.



7.

7. Crue de l'Yerres sur l'île de Brunoy en décembre 2023

Le SyAGE met en place le paiement en ligne

Les contrôles obligatoires réalisés par le SyAGE pour les ventes ou les copropriétés sont payants.

Le SyAGE ne prend en compte que les contrôles effectués par ses soins. En octobre 2023, pour faciliter les démarches administratives des usagers, le SyAGE a donc mis en place le paiement en ligne pour les contrôles lors d'une vente ou lors du contrôle des parties communes d'une copropriété.

Un formulaire en ligne est à compléter pour demander la réalisation du contrôle : la possibilité de payer en ligne est proposée après saisie du formulaire. Il est également possible de s'acquitter du montant en espèces, ou par chèque.

Les contrôles réalisés dans le cadre d'une Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) sont gratuits.

Rétrocession des réseaux d'assainissement du quartier du Clos de la Régale

Le SyAGE a récupéré dans son patrimoine la gestion de 3 662 m linéaires de réseaux d'eaux usées et de 4 165 m linéaires de réseaux d'eaux pluviales du quartier du Clos de la Régale, à Vigneux-sur-Seine. La rétrocession a nécessité un important travail des directions Assainissement Usagers, Assainissement Réseaux Publics et Juridique du SyAGE, ainsi qu'un travail étroit en transversalité avec la Commune. Les réseaux du quartier font désormais partie du patrimoine public et du contrat d'affermage. En dehors des heures d'ouverture du SyAGE, les usagers peuvent accéder en cas d'urgence au dispositif d'astreinte (Assainissement ou Rivière, selon la problématique rencontrée, au 01 69 83 72 00). Outre l'entretien et la maintenance des ouvrages d'assainissement et de traitement des eaux usées, le SyAGE réalise en régie l'entretien du ru d'Oly et de ses berges, qui traverse le Clos de la Régale. L'équipe Rivière assure une gestion différenciée plus respectueuse de la nature, contribuant à l'amélioration de la qualité des espaces verts et favorisant la biodiversité.



8.

8. Le SyAGE a récupéré la gestion des réseaux d'assainissement du Clos de la Régale





2

LES EAUX PLUVIALES

Villecresnes/Yerres :
efficacité des aménagements
pour réduire les inondations

Le Schéma Directeur
des Eaux Pluviales :
pour faire des eaux pluviales
une richesse

Des formations
pour une gestion durable
des eaux pluviales
dans les communes

Ici commence la rivière !

Objectif zéro rejet !

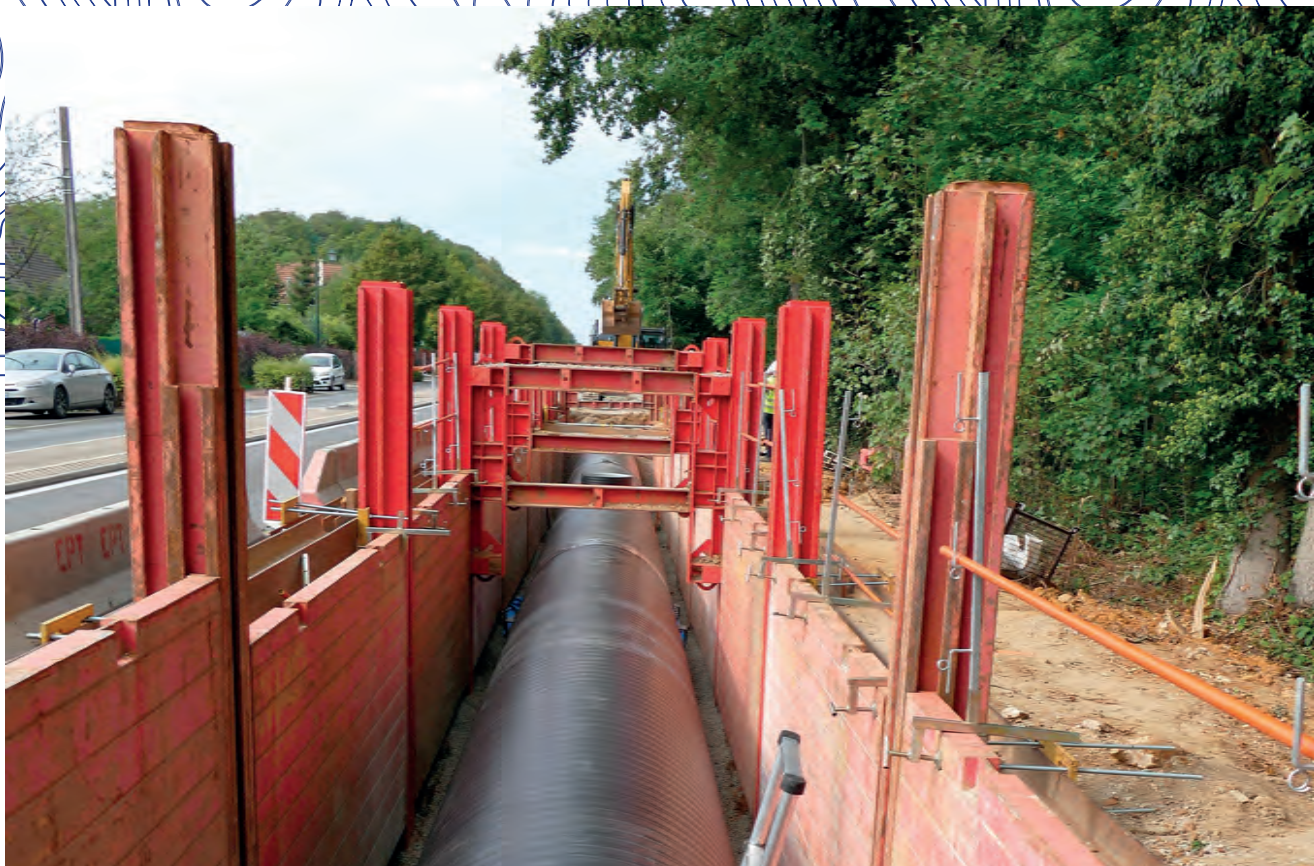




2



LES EAUX PLUVIALES



9.

Villecresnes / Yerres : efficacité des aménagements pour réduire les inondations

Le quartier Grosbois, situé entre Yerres et Villecresnes, était régulièrement touché par des inondations lors de fortes pluies. Après une étude globale, le SyAGE a réalisé plusieurs aménagements importants sur le réseau d'eaux pluviales dans ce quartier.

Objectif : lutter contre les inondations par ruissellement pour une pluie décennale (1 possibilité sur 10 par an que cette pluie survienne).

La première phase (2019-2020) s'est articulée autour de l'installation du bassin de stockage de l'Allée Verte à Villecresnes mais cet ouvrage ne permettait pas à lui seul de gérer la totalité des volumes d'eaux ruisselés.

En 2021, une seconde phase, côté Yerres, s'est

articulée autour de l'aménagement des maillages (interconnexions entre les réseaux d'assainissement) de la rue des Treillageurs, de l'optimisation du bassin de la rue des Merisiers. Mais aussi de la création d'un deuxième ouvrage de stockage et de restitution des eaux pluviales sous l'Allée Verte et de la réalisation d'un autre bassin sous la piste cyclable de l'avenue Gourgaud.

Des travaux d'envergure qui se sont terminés début 2023. Les premières pluies importantes ont montré l'efficacité des aménagements. Ils ont en effet permis de fortement limiter les ruissellements d'eaux pluviales et les débordements sur les voiries.

Le coût de l'opération s'est élevé à 3,48 millions d'€ TTC.

9. Un ouvrage de stockage a été installé avenue Gourgaud

EAUX PLUVIALES

620 Km

de réseau d'eaux pluviales

6

pluviomètres

14 000

grilles/avaloirs nettoyés
au moins une fois par an

450

ouvrages annexes d'eaux pluviales
(bassin de rétention/infiltration, dépollueur, poste
de pompage) visités et entretenus chaque année

18,5 km

de réseaux inspectés par caméra

20 Km

de réseaux curés
suite aux 2 500 visites de collecteurs

EAUX PLUVIALES

600

tonnes de résidus extraits
des réseaux et des ouvrages annexes

310

demandes d'intervention
traitées par le service Exploitation

36

signalements de pollution dont 14
ont nécessité un traitement
représentant un coût de 75 000 €

156

opérations de travaux de réparation
sur les réseaux (320 000 € TTC)

28

opérations de travaux de renouvellement
d'équipements et de génie civil sur les ouvrages
électromécaniques (342 000 € TTC)

GOLF DE MAROLLES : DES TRAVAUX INÉDITS

Le domaine de Grosbois situé à Marolles-en-Brie subissait régulièrement des inondations provenant du ru de Boissy-Saint-Léger, lors de fortes pluies. Le problème était lié à une réduction ponctuelle du diamètre de la canalisation située sous un parking à proximité. La section (600 mm) était trop étroite et ne permettait pas la bonne évacuation des eaux. Les travaux ont consisté à élargir la section de passage, en remplaçant le collecteur par un dalot (petit canal recouvert d'une dalle), permettant aux eaux de pluie de s'évacuer normalement vers le ru.

Les travaux ont duré un peu plus d'un mois et coûté 480 000 € (TTC).



Le Schéma Directeur des Eaux Pluviales : pour faire des eaux pluviales une richesse

Depuis deux ans, le SyAGE travaille à l'élaboration d'un Schéma Directeur des Eaux Pluviales (SDEP). Il traitera l'ensemble des problématiques d'inondation du territoire. « *Son objectif est de recenser précisément l'ensemble des désordres connus et de proposer des aménagements de redimensionnement, de stockage, de dérivation et de désimpermeabilisation pour répondre aux besoins de gestion des eaux de pluie décennales* » indique Caroline Roubertier, directrice Assainissement Réseaux Publics au SyAGE. L'étude, qui a débuté fin 2023, prend en compte l'adaptation au changement climatique. Son coût est d'environ 400 000 € (HT).

QUELS SONT LES ENJEUX POUR LE SYAGE ?

- S'adapter au changement climatique
- Respecter les objectifs de qualité
- Intégrer les notions d'urbanisme et d'aménagement du territoire
- Répondre aux objectifs Éviter, Réduire, Compenser (ERC) et Zéro Artificialisation Nette
- Préserver le patrimoine
- Proposer aux communes des pistes de gestion alternative

Le SDEP illustre également un changement de philosophie et de pratique du SyAGE dans la gestion des eaux pluviales. Il s'agira désormais de désimpermeabiliser au maximum et d'infiltrer les eaux de pluie dans le sol au plus près de leur point de chute pour éviter qu'elles se chargent en polluants. Concrètement, cela signifie moins de bassins de rétention des eaux pluviales, mais plus de solutions fondées sur la nature (noues drainantes, puits d'infiltration, échelles d'eau...).

10.

10. Les parkings désimpermeabilisés sont préconisés dans la gestion durable et intégrée des eaux pluviales

Des formations pour une gestion durable des eaux pluviales dans les communes

Pour rendre le territoire plus résilient aux changements climatiques, le SyAGE pratique désormais la désimperméabilisation des sols, permettant ainsi à l'eau de pluie de s'infiltrer là où elle tombe.

Les avantages de ce changement de philosophie dans la gestion des eaux pluviales sont nombreux : réduction de la pollution et des débordements, recharge des nappes phréatiques, amélioration du cadre de vie...

En collaboration avec l'association ADOPTA, spécialisée dans la gestion intégrée et durable des eaux pluviales, des élus, dont Romain Colas, président du SyAGE, et des agents se sont rendus à Douai pour découvrir le show-room de l'association et plusieurs sites symboliques.

Une formation s'est également tenue au SyAGE, réunissant une cinquantaine d'élus du territoire, d'acteurs de l'eau et de l'environnement.

« Il est important que le SyAGE accompagne les collectivités et les partenaires dans cette démarche alternative. Cette formation est une véritable boîte à outils pour eux » a souligné Gilles Carbonnet, vice-président du SyAGE.

L'ambition du SyAGE ? Être au plus près des communes pour les aider à améliorer leur cadre de vie, favoriser l'infiltration et la réutilisation des eaux en réduisant le ruissellement, favoriser la biodiversité, et pour cela, leur apporter des solutions techniques dans leurs projets.



11.

11. Les élus se sont rendus sur le show-room d'Adopta à Douai

Ici commence la rivière !

De nombreux avaloirs des 18 communes où le SyAGE exerce la compétence assainissement arboreront bientôt ce slogan. L'objectif ? Sensibiliser le public à l'importance de ne pas jeter de déchets sur la voie publique. Les mégots, canettes, emballages et tous les déchets qui finissent au sol se retrouvent emportés par la pluie vers les avaloirs et les réseaux d'eaux pluviales. La croyance populaire du « tout à l'égout », selon laquelle les eaux usées sont envoyées directement aux égouts, n'est pas justifiée ici. Le réseau du SyAGE est de type séparatif (le réseau d'eaux usées est distinct du réseau d'eaux pluviales). Les eaux pluviales s'écoulent directement vers la rivière, puis la mer, sans passer par une station d'épuration. Jeter un mégot par terre ou se servir des avaloirs comme d'une poubelle, c'est jeter ses déchets directement dans la rivière, donc dans la mer.



12.

Objectif zéro rejet !

Un groupe de travail a été mis en place pour réviser le règlement de gestion des eaux pluviales du SyAGE. Cette révision devrait aboutir en 2025. Le SyAGE avait adopté le principe de gestion des eaux pluviales à la parcelle, dit « zéro rejet », dans son règlement dès 2013. Cela consiste à mettre en œuvre l'ensemble des pratiques et solutions techniques qui contribuent à gérer l'eau de pluie au plus près de l'endroit où elle tombe, plutôt que de la laisser ruisseler et se charger en polluants jusqu'à des canalisations qui la transporteront vers les cours d'eau. L'objectif est de résorber le ruissellement, réalimenter les nappes phréatiques, réduire les débordements de réseaux. Pour y parvenir, il existe trois grandes familles de techniques : stockage-restitution, infiltration, désimperméabilisation. Dans son prochain règlement le SyAGE souhaite inciter le plus possible à la mise en place de solutions tournées vers la nature.



13.

12. Les slogans devraient être apposés en 2024

13. Le prochain règlement incitera à la mise en place de solutions fondées sur la nature





3

RIVIÈRE & BIODIVERSITÉ

Réouverture du ru
de la Navette à Montgeron

Requalification
du quartier Blandin :
des travaux de renaturation
et d'assainissement

État des lieux de l'étude
sur les affluents de l'Yerres

Directive Cadre sur l'Eau :
Trois études engagées

Liaison Verte :
trois réalisations en 2023

Un site Natura 2000







14.

Réouverture du ru de la Navette à Montgeron

Le ru de la Navette, affluent rive gauche de l'Yerres situé au niveau de la plaine de Chalandray, à Montgeron, a fait l'objet d'une vaste opération de renaturation.

« L'objectif est double : faire reprendre au ru, autrefois busé, son tracé originel à ciel ouvert, lui rendre un fonctionnement naturel et revitaliser cet îlot de nature en développant la biodiversité de cette zone humide »

a souligné Florence Knittel, technicienne en gestion des eaux et milieux aquatiques, chargée du suivi de l'opération. Le ru était très artificialisé, ce qui l'empêchait de fonctionner hydrauliquement. Les travaux qui ont démarré en juillet, ont consisté à combler partiellement et débuser l'ancien ru. Un nouveau tracé et de nouvelles zones humides ont été aménagés, une nouvelle confluence entre l'Yerres et le ru de la Navette a été réalisée. Plusieurs aménagements connexes ont également vu le jour : une passerelle, un passage à gué et des clôtures, afin

de maintenir l'activité du centre équestre sur le site. En complément, des zones de débordement et de stockage des eaux pluviales ont été créées. Objectif : assurer un écoulement au plus près du terrain naturel, et ainsi réduire les inondations des habitations attenantes.

Un cheminement partiellement réalisé en platelage bois a été aménagé le long du nouveau ru pour rejoindre la Liaison Verte des bords de l'Yerres, parcours de sentier s'étirant le long de l'Yerres et du Réveillon sur une quarantaine de kilomètres. La vaste prairie de 17 hectares est devenue un espace naturel privilégié par les habitants et promeneurs, propice à la biodiversité.

Le chantier s'est terminé en avril 2024. Le coût de l'opération est de 2 millions d'€, subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil Départemental de l'Essonne et les Espaces Naturels Sensibles de l'Essonne.

14. Le ru de la Navette avant les travaux de renaturation en août 2023

QUARTIER BLANDIN À VILLENEUVE- SAINT-GEORGES

6

débordements notables de l'Yerres
depuis 2000

2016 & 2018

deux épisodes de crues exceptionnelles

1 200

personnes impactées

700

bâtiments touchés

300

personnes hébergées

SERVICE RIVIÈRE

16

tonnes de souches ramassées

5

tonnes de déchets verts ramassées

4

tonnes de métal ramassées

20 m³

de broyat revalorisé à 100%

300

arbres traités dont 73 abattages

5 500 €

de coûts de déchetterie

51 724 €

dépenses de travaux arboricoles (prestataires)

13 510 €

pour 14 jours de location de pelles mécaniques

51 176 €

pour l'écopatûrage

19

interventions suite aux intempéries (CIARAN)

OPÉRATION RU DE LA NAVETTE : LA FIN D'UN NŒUD HYDRAULIQUE

L'opération du « ru de la Navette » est une opération de renaturation consistant à lutter contre les inondations grâce à une meilleure absorption des eaux pluviales, mais également une opération de restauration. Celle de l'exutoire des eaux de pluie du bassin versant des Roches, au niveau de la plaine de Chalandray, à Montgeron et Yerres. L'exutoire, dispositif d'évacuation d'eau situé au point de contact du plan d'eau avec son cours émissaire, est le lieu de la reprise visible de l'écoulement.

Partiellement busé et déconnecté de l'Yerres, le ru de la Navette était le nœud principal d'un système hydraulique saturé lors de fortes pluies et sujet à de nombreuses inondations. Outre le curage régulier des réseaux d'assainissement et des avaloirs, le SyAGE a réalisé depuis 2014 de nombreux aménagements hydrauliques dans le secteur Concy-Chalandray : création d'une chaussée réservoir rue de Concy afin de réduire les désordres locaux au niveau de la rue des Communes, doublement de l'exutoire situé à l'angle du Chemin de la prairie, création d'un bassin de stockage des eaux pluviales rue de l'Yerres, en parallèle de la réhabilitation des collecteurs. D'autres ouvrages de stockage sont prévus, notamment rue du marché Saint-Hubert à Montgeron. Cette dernière opération prévue en 2025 comprendra un volet de désimperméabilisation du parking le long de la forêt.



Requalification du quartier Blandin : des travaux de renaturation et d'assainissement

Situé à la confluence de l'Yerres et de la Seine, le quartier Blandin (24 hectares), à Villeneuve-Saint-Georges, est régulièrement inondé lors d'épisodes pluvieux intenses entraînant des crues de l'Yerres et de la Seine. Après les inondations qui ont dévasté la commune en 2016 et 2018, la visite du président Emmanuel Macron a permis d'accélérer le projet de politique foncière (acquisition, sécurisation et démolition) initié par la municipalité villeneuveoise. Depuis, le quartier Blandin est au centre d'une opération de requalification urbaine et paysagère. Les acquisitions conduites par l'Établissement Public d'Aménagement Orly Rungis Seine Amont ont un double objectif : protéger des inondations les 1 275 habitants du quartier et restaurer cette zone humide pour valoriser la biodiversité du site, ainsi que, dans un second temps, permettre la réouverture du ru d'Oly.

La phase 1, démarrée en 2023, a fait l'objet d'une convention partenariale et financière.

Son montant s'élève à 39,2 millions d'€, répartis ainsi :

50 %	Agence de l'Eau Seine-Normandie
19 %	Métropole du Grand Paris
14 %	Conseil Départemental du Val de Marne
9 %	Commune de Villeneuve Saint Georges et Établissement Public Grand Orly Seine Bièvre
4 %	Région Île-de-France
4 %	SyAGE

La Direction de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GeMAPI) pilote le projet de restauration du milieu naturel, pour que le site recouvre pleinement sa fonction initiale de zone d'expansion de crues.

La maîtrise d'œuvre a été attribuée pour cela au groupement EGIS/URBAN WATER.

Ce projet mobilise également la direction Assainissement des Réseaux Publics. En préalable à l'opération de renaturation, d'importants travaux de restructuration des réseaux d'assainissement liés à la refonte du quartier seront nécessaires. En effet, compte tenu de la modification profonde des berges

et du ru d'Oly, la structure même des réseaux doit être repensée, afin de permettre la renaturation du quartier tout en assurant la desserte des habitations. Outre le déplacement du réseau de transport actuellement situé en fond de vallée, le SyAGE devra en parallèle réaliser des travaux modificatifs préalablement à la réouverture du ru d'Oly, du square de la Mare à la rivière.

La maîtrise d'œuvre pour la première phase des travaux d'assainissement est en cours.

L'opération devrait se poursuivre jusqu'en 2027.

Le coût total de l'opération est d'environ 16 millions d'€ (HT) (GeMAPI + assainissement).

OBJECTIFS DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

- Démolition des ouvrages encore en place dans le lit majeur : voiries, fondations de maison, canalisations...,
- Restauration d'une diversité de milieux naturels
- Reprofilage de berges naturelles et implantation de formations rivulaires fonctionnelles,
- Remise à ciel ouvert du ru d'Oly à la confluence avec l'Yerres,
- Recréation de zones humides et donc de zones d'expansion de crues en connexion avec le lit majeur de l'Yerres,
- Création de zones propices au frai du brochet,
- Aménagement de l'accueil du public, d'un parking et de cheminements destinés à canaliser le public et à préserver au maximum l'espace naturel en devenir,
- Étude de faisabilité pour la mise en place d'une digue de protection des habitations restantes.



État des lieux de l'étude sur les affluents de l'Yerres Amont Aval

Depuis 2022, le SYAGE réalise une étude des affluents de l'Yerres pour élaborer un plan pluriannuel de gestion et d'entretien sur l'ensemble du bassin versant Yerres / Seine, mais également pour définir un programme de restauration de la continuité écologique de l'Yerres et de ses affluents.

- **La phase A** de l'étude a permis d'établir un état des lieux détaillé des affluents, comprenant des fiches sectorielles, des profils en travers, des planches cartographiques et des descriptions d'ouvrages hydrauliques. Trois restitutions de l'état des lieux se sont tenues pour les élus et les partenaires en septembre : pour le secteur Bréon, Avon et Yerres intermédiaire, pour le secteur Yerres aval, Réveillon, Marsange et Barbançonne, et enfin pour le secteur Yerres amont, Beuvron, Visandre et Yvron. Elles ont fourni un diagnostic général des cours d'eau. Plusieurs centaines de fiches sectorielles, des profils en travers, des planches cartographiques et des descriptions d'ouvrages hydrauliques ont été réalisés. À cela s'ajoutent les profils en travers amont-aval, profils en long et plans topographiques de 71 ouvrages en travers des cours d'eau. L'ensemble de ces documents est disponible auprès du SyAGE.

- **La phase B** de l'étude, à venir, concerne l'élaboration d'un plan de gestion pluriannuel pour l'ensemble du bassin versant de l'Yerres et de ses affluents. Cela impliquera des discussions sur les niveaux d'entretien préventif et curatif des cours d'eau, ainsi que sur les actions de restauration à entreprendre dans les années à venir.

- **La phase C** portera sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action des opérations de restauration, soumises à une DIG (Déclaration d'Intérêt Général) « Aménagements ». Cette phase consistera à mettre en œuvre les actions de restauration identifiées dans le plan de gestion pluriannuel.

Directive Cadre sur l'Eau : Trois études engagées

La continuité écologique, c'est la libre circulation des espèces, une hydrologie proche des conditions naturelles et le bon transport des sédiments. Les connexions vers les zones d'expansion des crues, les bras morts et les nappes phréatiques doivent également être assurées. Les obstacles à cette libre circulation, comme les barrages ou les seuils, ont des conséquences lourdes sur la morphologie et l'hydrologie des rivières, la qualité de l'eau et la survie des espèces. D'où l'introduction de la notion de continuité écologique par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) en 2000.

La continuité écologique permet aux rivières de retrouver un fonctionnement plus naturel, favorisant sa réoxygénation et le développement de la biodiversité. Cela passe parfois par l'aménagement, voire la suppression totale ou partielle des obstacles posés en travers de leurs lits.

Les solutions fondées sur la nature sont privilégiées car elles s'appuient sur de puissants mécanismes d'autorégulation de l'écosystème de la rivière.

Il suffit parfois d'un petit coup de pouce pour que la nature reprenne ses droits.

En 2023, trois études principales ont été engagées à la suite de l'abaissement provisoire ou permanent d'ouvrages régulateurs. Elles permettront de cibler les travaux à réaliser afin d'accompagner la rivière dans sa renaturation avec des reprofilages de berges, des rétrécissements du lit mineur, des plantations de ripisylve, tout en préservant les usages et le paysage. Ces études concernent les barrages de Rochopt et de Céravennes.

Le barrage d'Ozouër-le-Voulgis fait également l'objet d'une étude.

17.



18.



19.



17. Le pont de Soulins sur l'Yerres à Brunoy
18. L'Yerres à l'aval du barrage de Céravennes
19. Le bief du barrage de l'Abbaye à Brunoy

Liaison Verte : trois réalisations en 2023

CRÉATION D'UN CHEMIN À PÉRIGNY-SUR-YERRES

Avec ses 40 km de sentiers de promenade, la Liaison Verte permet d'arpenter les nombreux chemins aménagés par le SyAGE depuis 1997, entre Crosne et Varennes-Jarcy, tout en découvrant le riche patrimoine naturel et historique qu'offre la vallée de l'Yerres.

En juin, le syndicat a procédé à l'aménagement d'un nouveau chemin entre la cascade de Périgny-sur-Yerres et la zone de platelage située derrière le centre équestre de Varennes-Jarcy.

« *Le nouveau chemin est constitué d'un mélange terre-pierre qui s'intègre harmonieusement dans ce secteur boisé* » indique Julien Calvet, technicien en charge de la Liaison Verte au SyAGE. Sur certaines portions, un platelage en bois est venu remplacer le chemin terre-pierre afin de protéger le système racinaire apparent des arbres. Le sentier est, depuis, plus praticable et accessible tout en préservant la faune et la flore de la vallée de l'Yerres, classée au titre de la loi de 1930 sur les paysages.

VILLECRESNES : UN NOUVEAU CHEMINEMENT

Le SyAGE a réalisé un nouveau cheminement piéton de la Liaison Verte, au bord du Réveillon à Villecresnes, en septembre dernier. Le tracé démarre rue de Mandres pour rejoindre la rue de Cerçay sur près de 800 m. C'est le plus important linéaire créé sur la Liaison Verte depuis trois ans.

Un nouvel accès a été réalisé et une nouvelle barrière anti-quads installée, pour limiter le passage aux seuls véhicules d'entretien.

Ces travaux complètent le cheminement réalisé en 2022 à proximité de l'étang de Villecresnes.

Coût de l'opération : 200 000 € (TTC).

RESTAURATION DE LA PASSERELLE DE LA GLORIETTE À BRUNOY

Abîmée par le temps, la passerelle de la Gloriette, située entre la Maison des Arts et le parc Reigate & Banstead, a été réhabilitée en novembre. L'ouvrage en bois a été entièrement démonté, refait et équipé de nouvelles bordures (chasse-roue) et de mains courantes pour la protection des chutes.



20.



21.

20. Un platelage en bois a été réalisé à Périgny-sur-Yerres
21. Le nouveau cheminement complète celui de l'étang de Villecresnes

Un site Natura 2000

Le SyAGE a été désigné comme structure porteuse du site Natura 2000 : l'Yerres de sa source à Chaumes-en-Brie, lors d'un comité de pilotage, le 18 octobre dernier. Les sites Natura 2000 ont pour vocation la protection d'un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. Cette appellation est un outil de protection de la biodiversité qui ne s'oppose pas au maintien des activités socio-économiques et qui permet de valoriser les territoires. Cette zone a été classée Natura 2000 pour deux espèces de poissons : le Chabot et la Lamproie de Planer, et pour deux habitats d'intérêt communautaire, dont une source de milieu calcaire. *« L'état de l'Yerres est dégradé dans ce secteur en raison des modifications du cours d'eau au cours des années, des diverses pollutions, des rejets des stations*

d'épuration. Ces deux espèces de poissons n'y sont désormais plus présentes. Mais elles sont symboliques, car dites « espèces parapluie ». Et si elles reviennent dans ces eaux, c'est que celles-ci sont suffisamment riches en biodiversité, signe d'un bon état écologique » précise Florence Knittel, animatrice Natura 2000 au SyAGE.

Le SyAGE va à présent mettre en œuvre une phase de diagnostic de la zone Natura 2000 ainsi qu'une sensibilisation auprès du public, des agriculteurs, des élus afin de créer une synergie pour protéger ces milieux naturels autour d'une gestion équilibrée et durable, grâce à des fonds européens. Cette démarche s'inscrit dans les missions du SyAGE d'améliorer la qualité des cours d'eau et de la biodiversité.



22.

22. Le site Nature 2000 s'étend de la source de l'Yerres à Chaumes-en-Brie





4

GESTION ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

ZEC du bois de Rosay :
un projet novateur

Bientôt une ZEC
en forêt d'Armainvilliers

Instrumenter l'amont du bassin
versant de l'Yerres

Fosse aux carpes de Draveil :
confortement de la digue

Opération ALABRI

PICS : Le SyAGE
accompagne la CAVYVS





4



GESTION ET PRÉVENTION DES INONDATIONS



23.

ZEC du bois de Rosay : un projet novateur

Le SyAGE pilote deux projets d'expansion des crues (ZEC) en Seine-et-Marne. L'un dans le secteur de la forêt d'Armainvilliers sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière et l'autre à Ozouer-le-Voulgis. Les ZEC sont des espaces naturels et inhabités naturellement ou artificiellement inondés lors de fortes pluies, pour stocker les excédents d'eau afin de protéger les personnes et les biens situés en aval des inondations. Un aménagement conséquent des zones de sur-inondation au niveau du Bois de Rosay (communes d'Ozouer-le-Voulgis, Yèbles et Solers) a été retenu collectivement pour réduire les conséquences des

inondations sur les communes riveraines de l'Yerres. Le meilleur compromis coûts-efficacité a été présenté aux élus, collectivités, représentants de la profession agricole et des propriétaires forestiers ainsi que par les associations. Des études de conception et une démarche de concertation associant toutes les parties prenantes sont engagées. Ce projet novateur s'inscrit dans un ensemble d'actions relevant du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) qui sensibilise, organise la gestion de crise, agit sur l'urbanisation existante et future en zone inondable.

23. La commune d'Ozouer-le-Voulgis durant la crue de fin d'année

ZEC DU BOIS ROSAY

750 000 m³

environ de volume mobilisable
pour une crue fréquente
(période de retour 10 à 30 ans)

2,85 m

de hauteur prévisionnelle de l'ouvrage
à son point le plus haut

240 m

environ de linéaire de l'ouvrage

41 ha

de surface inondée actuellement

69 ha

de superficie inondée après projet

2 à 3 jours

de durée des sur-inondations
pour les crues fréquentes

ZEC DE LA FORÊT D'ARMAINVILLIERS

90 000 m³

de retenue d'eau pour une crue fréquente

475 m

longueur de la digue transversale

1,10 m

de hauteur

1 000 m²

emprise totale de la digue

800 000 €

coût du projet

L'objectif de cet aménagement est de réduire de 30% à 50% environ les dommages, par la mise hors d'eau de 360 logements individuels et d'une quinzaine de bâtiments collectifs, soit près de 1 700 riverains, situés à l'aval de la Zone d'Expansion des Crues (ZEC). La réduction de la ligne d'eau sera de 25 à 50 cm selon les secteurs.

L'opération consiste en la réalisation d'un merlon et d'un ouvrage de contrôle régulant le débit. Lors d'une crue importante, l'augmentation du débit de l'Yerres sera contrainte par l'ouvrage de contrôle.

La ZEC sera progressivement submergée. En cas de crue plus forte, un dispositif de sécurité (surverse) protégera l'ouvrage de la rupture. Lors de la décrue, la zone de sur-inondation se videra progressivement.

Le coût de l'opération est estimé selon les études préliminaires entre 2,5 et 3 millions d'€ HT (hors acquisitions, aménagements des accès et mesures compensatoires environnementales).

Le SyAGE a conclu une convention de partenariat technique avec la Chambre d'Agriculture d'Île-de-France afin de bénéficier de son expertise. Seine Grands Lacs et la Métropole du Grand Paris sont également des partenaires financiers et techniques de l'opération. La taxe GeMAPI perçue par la Métropole du Grand Paris permettra quant à elle d'abonder un fonds d'indemnisation des préjudices agricoles subis du fait des sur-inondations, selon le cadre défini par des protocoles à élaborer, en lien avec la Chambre d'Agriculture Régionale d'Île-de-France.



24.

24. La vallée du bois de Rosay lors de la crue de décembre 2023

Bientôt une ZEC en forêt d'Armainvilliers

La ZEC d'Armainvilliers sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière est le projet le plus avancé et consiste en l'aménagement d'un ouvrage de sur-inondation.

En mars, une convention de partenariat technique et financier a été signée entre Seine Grands Lacs et le SyAGE, pour l'aménagement de cette ZEC.

L'objectif : réduire les risques d'inondation du ru de la Ménagerie, affluent du Réveillon. Le projet est dimensionné sur la base d'une crue fréquente de retour (10-30 ans). La ZEC permettra une réduction des dommages de l'ordre de 30 à 50% pour des crues fréquentes et permettra de protéger les 400 habitants du quartier de la gare d'Ozoir-la-Ferrière. L'aménagement permettra notamment la mise hors d'eau, pour ce type de crue, de 90 pavillons et une réduction des hauteurs d'eau pour une centaine d'autres.

L'opération consistera en la réalisation d'une digue transversale à l'écoulement de 990 m de long végétalisée, en amont de la voie SNCF, avec deux vannes de régulation de débit dans le ru et des équipements de mesure et de télégestion.

Les enjeux environnementaux du site étant très importants (zone humide), le SyAGE s'est engagé à limiter au maximum les impacts environnementaux des travaux, notamment en minimisant les emprises de chantier, en restaurant les mares situées en forêt, en luttant contre les espèces invasives rencontrées sur le site (renouée du Japon, Bombyx du chêne) et en prévoyant des mesures de préservation pour les arbres, amphibiens et chauve-souris. Le respect de ces mesures sera suivi par un écologue lors des travaux et pendant les années qui suivront.

Une enquête publique s'est tenue du 18 septembre au 6 octobre 2023. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur l'aménagement de la ZEC. Les travaux démarreront à l'automne 2024 après l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires.

Les travaux sont estimés à 800 000 € TTC, financés par le Fonds Barnier (40%), le Département de Seine-et-Marne (30%) et le SyAGE (30%).



25.

25. L'ouvrage sera aménagée en forêt d'Armainvilliers

Instrumenter l'amont du bassin versant de l'Yerres

L'instrumentation de l'amont du bassin versant de l'Yerres est une action d'envergure au long cours pour le SyAGE, notamment dans la lutte contre les inondations. Un objectif annoncé par le président Romain Colas, lors de sa cérémonie des vœux en 2023. Cette démarche, initiée dès 2013 sur l'aval, s'étend aujourd'hui sur l'amont suite à la prise de compétence GeMAPI en 2020.

L'objectif du SyAGE est de mailler l'ensemble du territoire en installant de nouvelles stations de mesures (sondes radar, piézomètres, pluviomètres) sur l'Yerres et ses affluents.

« *Le SyAGE dispose de données importantes qu'il n'avait pas jusqu'alors. Mais aussi d'une meilleure connaissance de la rivière et d'une meilleure capacité à anticiper et prévenir les crues* » souligne Riad Bechar, responsable du service Télégestion et Traitement de l'Information.

INSTALLATION DE STATIONS HYDROMÉTRIQUES POUR QUADRILLER LE TERRITOIRE

16 nouvelles stations hydrométriques (8 sur l'Yerres et 8 sur des affluents) ont été ainsi installées en 2023, dont 15 à l'amont du territoire. Un travail invisible et de longue haleine. En effet, Le renforcement du réseau de télésurveillance est précédé d'une étude d'avant-projet permettant de statuer sur l'emplacement définitif des stations de mesures, le type de capteur à mettre en place, les travaux à réaliser...

En outre, il nécessite de nombreuses démarches administratives. L'installation des sondes nécessite l'autorisation de la commune, de l'Office National des Forêts, des Départements concernés et de l'Agence des Routes Principales. Mais aussi la signature d'une convention avec la commune pour la mise à disposition de l'emplacement des sondes s'inscrivant dans une action d'intérêt général.

EMPLACEMENT DES STATIONS

- Touquin (18 rue du Buisson) → sur l'Yerres
- Touquin (rue du Guignier) → à l'étang de Beuvron
- Voinsles → sur le ru de la Visandre
- Rozay-en-Brie → sur le ru des Fontaines-Blanches
- Chaumes-en-Brie → sur l'Yerres
- Grisy-Suisnes → sur le ru de la Barbançonne
- Brie-Comte-Robert → sur l'Yerres
- Courpalay → sur le ru de l'Yvron
- Chaumes-en-Brie → sur le ru du Bréon
- Ozouër-le-Voulgis → sur le ru de la Marsange
- Guignes → sur le ru de l'Avon
- Solers → sur l'Yerres
- Yerres → sur l'Yerres
- Chevry-Cossigny → sur le ru du Réveillon
- Ozoir-la-Ferrière → sur le ru de la Ménagerie
- Neufmoutiers-en-Brie → sur le ru de la Marsange

Les stations hydrométriques ont été financées à 50% par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs), 20% par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, 20% par le SyAGE et 10 % par le Conseil Départemental de l'Essonne.



26. Des sondes piézométriques ont été installées à l'amont

Fosse aux carpes de Draveil : confortement de la digue pour protéger les riverains

Depuis janvier 2020, la gestion de la digue de la Fosse aux carpes, qui protège le quartier de la Villa à Draveil, est assurée par le SyAGE. Cet ouvrage a immédiatement fait l'objet d'une expertise qui a démontré son état de dégradation. De ce fait, le SyAGE a engagé des travaux en urgence en janvier 2023, pour conforter la digue et protéger les 1 700 riverains de crues comparables à celle de 2016.

431 pieux sécants en béton de 12 m de profondeur ont été posés afin de constituer un nouvel écran étanche sur 250 m de long. L'entreprise a utilisé un procédé innovant pour poser les pieux, assurer leur verticalité, et assurer l'étanchéité de l'écran. Cela a consisté en l'utilisation d'un coffrage inversé avec des boudins gonflables réalisés sur mesure, à la place des habituels moules en polystyrène.

DES MESURES SPÉCIFIQUES DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

Une attention particulière a été portée à l'aspect environnemental lors des travaux, car la Fosse aux carpes bénéficie d'un arrêté de protection de biotope dont l'objet est de préserver les habitats des espèces protégées. De nombreuses mesures de protection environnementales ont été mises en œuvre : prévention vis-à-vis du ruissellement sur zones de dépôts de matériaux de déblais, repérage et protection des arbres à cavités, habitats de chiroptères et avifaune. Le SyAGE s'est appuyé sur un écologue pour assurer ces aspects du suivi de chantier.

En outre, la Léersie Faux-Riz, graminée utile pour la stabilisation des sols en milieu humide, qui est une espèce protégée unique en Essonne, est présente sur le site. Elle a fait l'objet d'une transplantation hors zone de chantier. Les plantes aquatiques ont été déplacées hors du site des travaux dans des casiers et transposées provisoirement dans une autre partie de la Fosse aux carpes, au niveau de la Seine. L'opération a été réalisée en lien avec le Conservatoire Botanique du Bassin Parisien et les services de l'État. Les Léersies ont été replantées dans leur secteur d'origine, au niveau de la digue, à la fin des travaux. Un suivi environnemental est prévu pendant une durée de cinq ans.

Les travaux ont été interrompus au printemps pour respecter le cycle de vie de la faune et de la flore. Ils ont ensuite redémarré en octobre 2023, pour

assurer une reprise des talus, la couverture d'un matelas de cailloux drainants et stabilisants et une végétalisation de la digue.

Le coût de l'opération est de 2,5 millions d'€. Elle a été financée par l'État, le Conseil départemental de l'Essonne, Île-de-France Nature et le SyAGE.



27.



28.

27. Le mur étanche est long de 250 m
28. Des pieux sécants ont été installés par l'entreprise

Opération ALABRI : un diagnostic gratuit face au risque d'inondation



Courant 2023, le SyAGE a préparé la mise en place d'un nouveau dispositif, ALABRI. Il s'agit d'un diagnostic gratuit de vulnérabilité du bâti face aux risques d'inondations. Les zones éligibles à ce dispositif se situent sur des terrains inondables, là où les enjeux sur les personnes et le bâti sont les plus importants. En plus de s'adresser aux propriétés

individuelles, le dispositif est également destiné aux immeubles, PME, gares, bibliothèques, établissements sanitaires, administrations, établissements sportifs et autres bâtiments publics situés dans ces zones éligibles.

Personnalisé et entièrement gratuit pour le bénéficiaire, le diagnostic permettra d'identifier les travaux à réaliser par le propriétaire pour protéger son bien, et limiter les dommages lors d'une inondation. Il ouvre droit à des subventions jusqu'à 80%, pour les habitations, pour les travaux de réduction de vulnérabilité tels que la pose de batardeaux ou la mise hors d'eau du circuit électrique. La première phase de ces diagnostics de vulnérabilité concerne 8 quartiers prioritaires répartis dans 7 communes de l'Essonne, et de Seine-et-Marne (Boussy-Saint-Antoine, Quincy-sous-Sénart, Montgeron, Crosne, Yerres, Chevry-Cossigny, Ozoir-la-Ferrière). Ils ont été déterminés en fonction du retour d'expérience des inondations de 2016 et 2018. Une phase de test a été menée fin 2023 sur un échantillon de bâtiments. Le lancement effectif se déroulera au printemps 2024.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Yerres et de la Seine ; elle est financée par le SyAGE à hauteur de 50%, par le Fonds Barnier (État) à hauteur de 20%, par le Conseil Départemental de l'Essonne (20%) et par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne (10%).

PICS : Le SyAGE accompagne la CAVYVS

Le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) est un outil permettant d'anticiper au niveau intercommunal la gestion de crise. Il concourt à la solidarité entre communes membres d'une même intercommunalité face aux risques, et organise l'appui de l'intercommunalité au profit de ses communes lors des crises. Depuis 2023, l'élaboration du PICS est obligatoire pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont au moins une des communes membres est concernée par l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) obligatoire. Sur le bassin versant de l'Yerres, cela concerne l'ensemble des EPCI dont au moins une commune membre est riveraine de l'Yerres. Les intercommunalités ont jusqu'à novembre 2026 pour débiter l'élaboration d'un tel plan. Le service Gestion et Prévention des Inondations du SyAGE accompagne les intercommunalités dans cette démarche, notamment la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine. Il partage son savoir-faire et son expertise dans la gestion des crises propres aux inondations.

« En tant que membre d'un groupe de travail national sur le sujet, le SyAGE est à même de mettre à disposition des intercommunalités des modèles de documents (trames de convention ou de PICS, fiches-réflexes) et un ensemble d'informations techniques (dispositifs d'alerte inondation, cartographies du risque) et d'appuyer les intercommunalités méthodologiquement dans le cadre d'exercices de gestion de crise. Il peut également, sur le département de l'Essonne, appuyer les intercommunalités dans l'obtention de subventions en cas de sollicitation de prestataires externes dans cette démarche » précise Sarah Ponen, cheffe du service Gestion et Prévention des Inondations.





↘ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE L'YERRES



29.

Renouvellement de la CLE de l'Yerres

L'année 2023 a débuté par le renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Yerres (CLE). La CLE est un parlement local de l'eau, composé d'élus du bassin versant, d'usagers et de représentants de l'État. Elle est chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la révision du SAGE, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres.

La procédure de renouvellement de la CLE s'est achevée lors de la réunion du 10 mars 2023, durant laquelle le président Guy Geoffroy et les vice-présidents (Guy Usseglio-Viretta, Marc Cuypers et Jean-Marc Chanussot) ont été élus, et les membres du bureau ont été désignés. La CLE s'est ensuite

réunie à deux reprises le 14 avril et le 5 juillet, pour échanger sur le règlement et le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE de l'Yerres. Une réunion de pré-validation du PAGD et du règlement du SAGE s'est tenue le 14 novembre 2023.

QU'EST-CE QU'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DURABLE (PAGD) ?

C'est un document qui vise à organiser de manière durable l'utilisation des ressources naturelles et des espaces dans un secteur délimité. Il fixe les objectifs et les dispositions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

29. Le bureau de la CLE de l'Yerres a été renouvelé le 10 mars

CLE DE L'YERRES EN 2023

12

documents d'urbanisme (PLU)

20

demandes de permis de construire

7

demandes de certificats d'urbanisme

7

déclarations préalables

6

dossiers Loi sur l'eau

2

dossiers d'installations classées pour
la protection de l'environnement (ICPE)

7

porter-à-connaissance
à des communes du territoire

7

préconisations sur des projets

LES GRANDS OBJECTIFS DU SAGE DE L'YERRES RÉVISÉ

1.

Retrouver une fonctionnalité des milieux
aquatiques et humides

2.

Réduire les pollutions des eaux de surface

3.

Améliorer la gestion des ruissellements

4.

Préserver un accès à la ressource suffisant
et de qualité

5.

Affirmer la gouvernance du SAGE
et renforcer la participation citoyenne

Révision du SAGE de l'Yerres

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification élaboré de manière collective pour la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, à l'échelle d'un bassin versant.

Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, et de protection de sa biodiversité.

Les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau doivent être compatibles avec le PAGD et conformes au règlement. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SAGE. Le règlement est opposable aux tiers et aux décisions administratives du domaine de l'eau.

En ce qui concerne le SAGE de l'Yerres, l'année 2023 a été consacrée à la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et à celle du règlement. Ils ont été pré-validés par la Commission Locale de l'Eau

de l'Yerres en novembre. Le SAGE repose sur ces documents et sur un atlas cartographique.

Particularités de la révision du SAGE de l'Yerres :

Elle a été participative et établie en concertation avec les acteurs du territoire. C'est la première étude de révision en Île-de-France qui a fait appel à la Commission nationale de débat public pour mettre en place une concertation préalable du public.

Démarrée en 2018, la révision prend en compte l'enjeu d'adaptation au changement climatique, ce qui était précurseur à cette période.

Elle vise une gouvernance renforcée de l'environnement et présente une ambition forte sur la protection de la ressource en eau et de la biodiversité. Elle met en place une stratégie foncière pour maîtriser les usages des sols, notamment pour protéger les zones de captage d'eau potable.



30.

30. L'ambition du SAGE de l'Yerres révisé sera forte en matière de protection de la biodiversité

Le SyAGE pilote l'étude de déclinaison du SRCE

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est un outil d'aménagement public. Il présente un état des lieux des réservoirs de biodiversité sur le territoire, pour s'assurer qu'ils communiquent entre eux, qu'aucun ne soit isolé. Il vise également à préserver et restaurer les corridors écologiques. Le SyAGE a été choisi par la région Île-de-France pour coordonner l'étude de la déclinaison du SRCE pour le bassin versant de l'Yerres. Il est aidé dans sa mission par le bureau d'études Biotope.

Cette étude mobilise les 24 intercommunalités (soit 116 communes réparties sur l'Essonne, le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne), l'État, la Région, les trois départements et différents acteurs environnementaux (CAUE 91, 94 et 77, Seine et Marne Environnement, Aqui'Brie...).

Le lancement de l'étude s'est déroulé à Combs-la-Ville le 15 mars, en présence du président Romain Colas, de Guy Geoffroy, président de la CLE de l'Yerres, de nombreux acteurs et partenaires techniques du territoire. La première phase consiste en un diagnostic écologique du bassin versant de l'Yerres.

Le territoire a été sectorisé en trois groupements de plusieurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour réaliser les ateliers de concertation dans le cadre du diagnostic.

Groupe Nord-Ouest : CC de l'Orée de la Brie, CA Val d'Europe Agglomération, CA de Marne-Gondoire, CA Paris-Vallée de la Marne, CC Les Portes Briardes entre Villes et Forêts

Groupe Sud Ouest : Grand Paris Sud-Est Avenir (EPT 11), Grand-Orly Seine Bièvre (EPT 12), CA Val d'Yerres Val-de-Seine, CA Grand Paris Sud Seine

Groupe Est : CC de la Brie Nangissienne, CC Val Briard, CC Bassée-Montois, CC du Provinois, CA Coulommiers Pays de Brie.

Huit ateliers de concertation dont 6 ateliers de secteur et 2 ateliers thématiques ont été réalisés, rassemblant plusieurs dizaines de participants.

« Ces ateliers ont permis de préciser le diagnostic des enjeux de biodiversité et de continuité avec pour objectif de décliner la trame verte et bleue sur le territoire du bassin versant de l'Yerres » a souligné Fabien Roudil, animateur du CTEC TVB de l'Yerres.

Concrètement, cela permet d'identifier des secteurs où la restauration des continuités écologiques est essentielle, comme dans la basse vallée de l'Yerres, très urbanisée, située entre l'Yerres et la forêt de Sénart, qui regroupe de nombreux éléments de la trame verte et bleue (ex : trame verte ; milieux boisés : cerf élaphe, murin de Daubenton, écureuil

roux, trame bleue ; milieux aquatiques : brochet, truite fario, vandoise).

BALADE SUR LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Le 20 septembre dernier, le SyAGE organisait une balade de territoire sur les continuités écologiques. Près de soixante élus de communes et d'intercommunalités du territoire, représentants de services de l'État, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de plusieurs syndicats des eaux voisins, d'associations environnementales... y ont participé. L'occasion de sensibiliser aux corridors écologiques qui sont des couloirs naturels, et représentent un lien essentiel entre des territoires fragmentés par l'homme. Ils permettent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrent aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.



31.



32.

31. Des ateliers de concertation ont été organisés par secteurs
32. La balade de territoire a réuni de nombreux participants

CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT TRAME VERTE ET BLEUE DE L'YERRES (2021-2025)

34%

des montants engagés,
soit 23 243 351€ (HT) en juin 2023

68 000 000 €

programme d'action prévisionnel

31

actions prioritaires engagées sur les 90 inscrites
(étude sur la déclinaison du SRCE,
renaturation du ru de la Navette,
mise en séparativité des réseaux
d'assainissement rue Le Guillernic...)

27

actions complémentaires sur les 71 inscrites
(élaboration de Plans Climat Air Énergie
Territoriaux - PCAET - par les intercommunalités,
aménagement de quatre mares
à Combs-la-Ville...)

17

maîtres d'ouvrages rencontrés
par l'animateur en 2023

CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT TRAME VERTE ET BLEUE DE L'YERRES (2021-2025)

15,28 millions €

Enjeu A → Restaurer les cours d'eau

45,52 millions €

Enjeu B → Améliorer la qualité des eaux
de surface

7,07 millions €

Enjeu C → Maîtriser le ruissellement

130 000 €

Enjeu D → Coordonner les actions,
suivi et communication



CONTRAT DE TERRITOIRE EAU & CLIMAT TRAME VERTE ET BLEUE DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES (CTEC TVB)



33.

Bilan à mi-contrat

Adapter le territoire aux effets du changement climatique pour la ressource en eau, la lutte contre les pollutions, la protection de la biodiversité et la prévention des inondations : ce sont les objectifs du CTEC TVB. Avec l'atteinte d'une bonne qualité des eaux superficielles, à l'horizon 2027.

Le comité de pilotage de cette instance du 15 novembre dernier, à Soignolles-en-Brie, a été un temps fort de l'année. Il a permis de dresser le bilan à mi-contrat (voir chiffres clés).

À cette occasion, l'association AQUI'Brie est intervenue pour sensibiliser les représentants du territoire aux impacts du dérèglement climatique sur le bassin versant de l'Yerres. Des projets phares ont été présentés, comme celui de la station d'épuration de Soignolles-en-Brie, avec la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, signataire du contrat.

33. Le COPIL du contrat de territoire s'est tenu à Soignolles-en-Brie





5

FONCTIONNEMENT ET MOYENS

Moyens humains

Moyens financiers

Fonctionnement

Collectivités adhérentes

L'organigramme





↘ SERVICES TRANVERSAUX

Chaque direction transversale joue un rôle essentiel pour soutenir les opérations réalisées par le SyAGE en apportant son expertise spécifique et en contribuant à la réussite globale des projets.

DIRECTION FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

LE SERVICE DES FINANCES

Il assure la programmation, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie budgétaire et financière du syndicat. Il veille à la fiabilité et la sécurité des procédures budgétaires, de préparation, d'exécution et de contrôle du budget.

LE SERVICE MARCHÉS

Il participe à la réalisation des opérations du SyAGE par la rédaction et la passation des marchés publics. Il travaille en étroite collaboration avec toutes les directions du syndicat pour concrétiser les projets mis en œuvre par les services et détermine la stratégie d'achat la plus appropriée en fonction du secteur d'activité et des contraintes d'exécution. Il intervient ainsi dans toutes les phases de la procédure de passation d'un marché public et en assure le suivi d'exécution. Il a également une mission de conseil auprès des élus et des agents, et assure une assistance juridique pour garantir une mise en œuvre efficace et sécurisée des marchés.

DIRECTION RESSOURCES HUMAINES

La DRH assure le contrôle de la mise en œuvre des procédures administratives de gestion des personnels, ainsi que l'obligation légale des conditions de travail. Elle gère le suivi administratif des agents recrutement, carrière, rémunération, mobilité, mais également la formation, la santé, la sécurité au travail, la protection sociale...

DIRECTION JURIDIQUE

Cette direction support assure une veille juridique en effectuant un suivi de l'évolution de la réglementation et de la jurisprudence afin d'adapter les pratiques et les actions du SyAGE à ces évolutions.

Elle accompagne les élus et les services dans l'élaboration et le suivi des projets nécessitant une expertise juridique, notamment sur la stratégie à adopter dans certains dossiers complexes, par la rédaction de notes sur les réglementations ou sur les risques juridiques le cas échéant. Elle assure également le suivi et le règlement des dossiers de sinistres, des réclamations et contentieux, en défendant les intérêts du SyAGE dans le respect des valeurs du service public.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La DAG travaille en transversalité avec l'ensemble des services en mettant à disposition tout le matériel et les moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions. Elle gère et assure l'exploitation, la maintenance et les travaux des bâtiments. Elle a également en charge le réseau informatique, la flotte automobile, la téléphonie, mais aussi l'accueil du public, la gestion du courrier, des salles de réunion, l'organisation des comités, des bureaux syndicaux ainsi que des commissions.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Elle promeut les actions du SyAGE auprès du grand public et des collectivités adhérentes sur différents supports de communication et sur les réseaux sociaux. Elle contribue à sensibiliser les habitants sur les grandes problématiques et les défis que relève le syndicat dans le cadre de l'exercice de ses compétences : culture du risque inondation, préservation de l'environnement, pollution...

Elle facilite la communication interne, participe à des événements locaux liés à la protection de la ressource en eau et de l'environnement.

FINANCES

4 910

mandats de dépenses réalisés

1 087

titres de recettes réalisés

3 552

factures traitées

La CRC d'Île-de-France a procédé au contrôle de la gestion et des comptes du SyAGE pour la période 2016-2023. Le SyAGE a ainsi été auditionné et évalué pour sa gestion financière mais également pour les aspects des ressources humaines, de gouvernance et de commande publique.

Il en est ressorti deux rapports (la gestion du SyAGE et le cycle des produits de gestion) qui ont été publiés et rendus publics après avoir été présentés aux élus lors du Comité syndical le 25 juin dernier.

Les magistrats de la CRC ont formulé 9 recommandations au total qui feront l'objet de régularisation ou d'amélioration dans les prochains mois. Ils ont souligné le rôle prépondérant du SyAGE sur le cycle de l'eau avec une gestion saine tournée vers la performance et la soutenabilité des investissements.

LE SYAGE EN 2023

96

agents

33 (filière administrative), 63 (filière technique)

72%

des effectifs ont bénéficié du télétravail

3

apprentis accueillis

FORMATION SÉCURITÉ

23

agents formés à l'autorisation d'intervention
à proximité des réseaux

8

agents ont obtenu le Certificat d'aptitude
à Travailler en Espaces Confinés

9

agents ont suivi la formation Geste,
posture et ergonomie

40

agents ont suivi la formation
Manipulation extincteurs

20

ont suivi la formation Sauveteur
et Secouriste du Travail

6

agents ont suivi la formation Utilisation du
masque auto-sauveteur en espaces confinés

Quel a été le temps fort de votre service en 2023 ?

« L'année 2023 a été marquée par le démarrage du grand chantier de travaux de rénovation énergétique, d'aménagement et d'optimisation des espaces existants du siège du Syndicat. Le chantier a démarré en mars pour plus de 20 mois. La particularité de ce chantier, c'est que les travaux se déroulent en site occupé. De ce fait, sept phases sont au programme » [détaille Charlotte Bazelaire, Directrice de l'Administration Générale.](#)

« La mise en service du dispositif GéoSyAGE au cours de l'année. C'est une application cartographique permettant de consulter diverses caractéristiques techniques des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales. Cela permet aux communes (où le SyAGE exerce la compétence assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales) de mieux connaître leur patrimoine et de pouvoir contacter le bon gestionnaire en cas de désordres sur le domaine public. Cet outil peut être consulté depuis tout dispositif mobile, pourvu d'une connexion internet » [indique Felipe Duque, Chef du service Gestion de l'Information Géographique.](#)

« La condamnation par le tribunal correctionnel de Melun d'un riverain pollueur. Car c'est assez rare de remonter jusqu'aux auteurs. Il avait déversé 150 litres de fioul, dans une grille d'avaloir à Combs-la-Ville, provenant de sa chaudière qu'il avait remplacée. Cela avait entraîné une importante pollution de l'Yerres, nécessitant la pose de deux barrages flottants par les sapeurs-pompiers et l'entreprise Suez, mandataire du SyAGE et la mobilisation de plusieurs services. Le riverain a été condamné à une amende avec sursis mais surtout à rembourser tous les frais engagés par le SyAGE » [précise Ulysse Ferrari, Chef du service Suivi des Milieux et Bilans.](#)

« La convention cadre signée en mai 2023, avec les propriétaires riverains de cours d'eau pour la plantation et l'entretien de ripisylves. Le SyAGE assure la plantation d'espèces locales et le propriétaire s'engage à les entretenir et les préserver. La ripisylve est indispensable au bon fonctionnement du cours d'eau. Elle contribue à réguler les crues, stabiliser les berges, filtrer certains polluants et créer des zones de refuges et des couloirs de migration pour la faune aquatique et terrestre » [souligne Nathalie Gil, Directrice Juridique.](#)

« Suite au contrôle effectué par la Chambre Régionale des Comptes, en 2023, sur la période 2016 à 2022, le service Marchés du SyAGE a démontré son efficacité et son professionnalisme. En effet, sur cette période, 284 marchés ont été notifiés pour un montant total de 153M€ TTC, soit une moyenne de 40 marchés par an. Parmi ces marchés, 3 d'entre eux ont été examinés de manière approfondies ne révélant aucun manquement en termes de mise en concurrence. La CRC a également souligné que le SyAGE n'a jamais eu recours à une procédure d'urgence pour lancer un marché, ni connu de contentieux lié à la commande publique, hormis une transaction en sa faveur qui lui a permis de récupérer un trop-perçu de 50 106,25 € TTC. pour des prestations d'entretien des ouvrages d'eaux pluviales incomplètement effectuées entre 2017 et 2021. Enfin, la CRC a relevé que le SyAGE a défini des orientations qui, dans un environnement marqué par un fléchissement de la qualité des offres et une augmentation du nombre de procédures déclarées sans suite en 2020-2023, guident ses achats » [détaille Catharina Maximoff, Cheffe du service Marchés.](#)

« La mise en place du Complément Indemnitaire Annuel. Le CIA est une prime servant à récompenser la manière de servir et l'engagement professionnel des agents. Elle a été versée pour la première fois en 2023 d'après les résultats de l'évaluation professionnelle individuelle des agents portant sur l'année 2022. 84 agents ont ainsi perçu cette indemnité afin de récompenser leur engagement professionnel » [note Christine Gangloff, Directrice des Ressources Humaines.](#)

« Communiquer est devenu au fil du temps un enjeu majeur pour le SyAGE : témoigner de son activité, sensibiliser à la préservation de la ressource en eau, informer rapidement des crues et des situations de crise... L'année 2023 a permis d'évoluer vers une communication plus agile : une com' digitale, des réseaux sociaux plus actifs et dans la tendance, des contenus ludiques et des images pour donner à voir l'action du SyAGE, pour valoriser le patrimoine naturel du bassin versant de l'Yerres » [indique Laurent Monnier, Directeur de la Communication.](#)

↘ LE SYAGE, MOYENS FINANCIERS

La structure budgétaire

Le budget du SyAGE s'articule autour de trois budgets

1

LE BUDGET PRINCIPAL : M14

comprend les charges communes du SyAGE (charges de personnel, charges générales liées au bâtiment...) et la compétence GEMAPI

Il est financé principalement par les contributions des collectivités membres et la participation aux charges communes (participation du budget assainissement et du budget mise en œuvre du SAGE de l'Yerres) et les subventions.

2

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT (EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES) : BUDGET M49

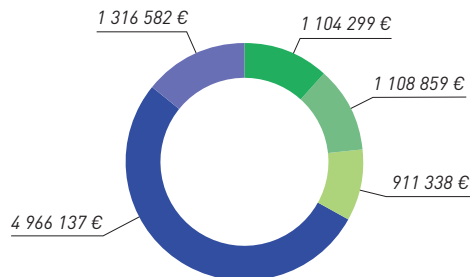
La partie Eaux Usées est financée par la redevance d'assainissement (assainissement collectif et non collectif) et la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC). La partie Eaux Pluviales par la contribution des collectivités membres. À ceci s'ajoutent les subventions.

3

LE BUDGET ANNEXE MISE EN ŒUVRE DU SAGE DE L'YERRES : BUDGET ANNEXE M14

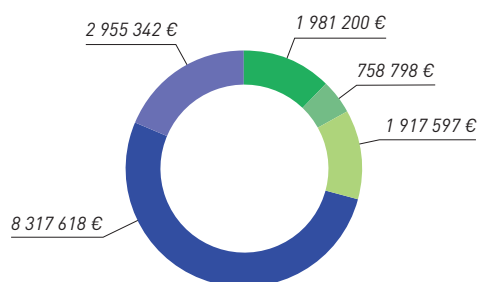
Il comprend la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres et l'animation de la Commission Locale de l'Eau (CLE) de l'Yerres. Il est financé par la contribution des collectivités adhérentes à cette compétence, par les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et le Conseil régional d'Île-de-France.

BUDGET 2022



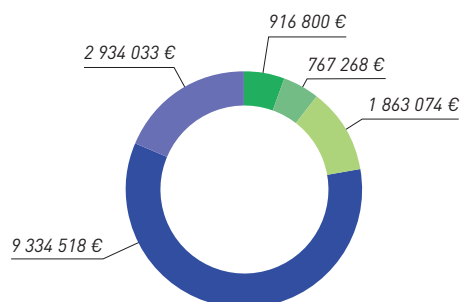
DÉPENSES GÉMAPI

9 407 216 €



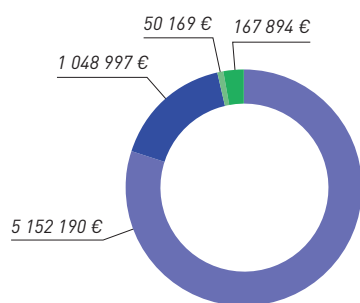
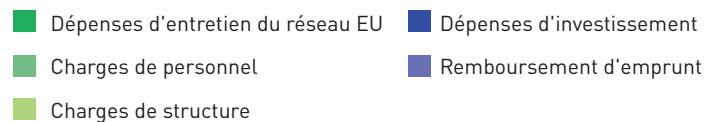
DÉPENSES EAUX PLUVIALES

15 930 555 €



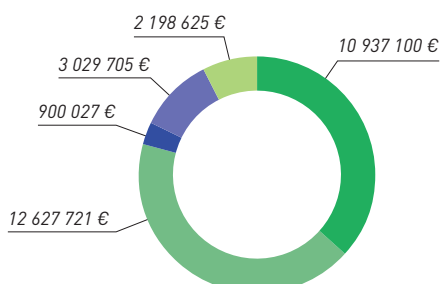
DÉPENSES EAUX USÉES

15 815 694 €



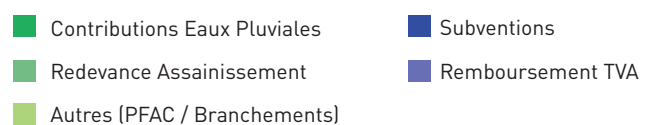
RECETTES GEMAPI

6 419 250 €



RECETTES ASSINISSEMENT M49

29 693 178 €



↓ FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement du SyAGE s'articule autour du comité et du bureau syndical. Le comité est composé de membres représentant les collectivités et EPCI et les groupements de collectivités, son rôle est d'administrer le syndicat. Outre les décisions relatives aux statuts et au fonctionnement, le comité vote le budget, fixe les contributions ou redevances et approuve le compte administratif. Il s'est réuni trois fois en 2023. Le bureau syndical est composé du Président, de treize vice-présidents, d'un secrétaire et de huit assesseurs. Il s'est réuni huit fois en 2023.

Président

Romain Colas

Maire de Boussy-Saint-Antoine - Vice-président CA Val d'Yerres Val de Seine

13 Vice-Présidents

1^{er} Vice-président : Philippe Charpentier

Chargé de l'Exécution des travaux

Maire de Limoges-Fourches - CA Melun Val de Seine

2^e Vice-président : Thomas Chazal

Chargé des Finances

Maire de Vigneux-sur-Seine - CA Val d'Yerres Val de Seine

3^e Vice-président : Bruno Gallier

Chargé de la stratégie de planification et de la gestion patrimoniale des ouvrages eaux usées et eaux pluviales

Maire de Brunoy - CA Val d'Yerres Val de Seine

4^e Vice-président : Didier Gonzales

Chargé du protocole d'engagement de « Baignade en Seine » 2024

Maire de Villeneuve-le-Roi - EPT Grand-Orly Seine Bièvre

5^e Vice-président : Marc Cuypers

Chargé de la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) sur le territoire de l'Yerres et de ses affluents amont à l'exception du suivi d'exécution des travaux

Maire de Crèvecœur-en-Brie - CC Val Briard

6^e Vice-président : Michaël Damiat

Chargé de l'aménagement urbain « villes résilientes » et des relations avec les usagers des services publics, de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales

Maire de Crosne - CA Val d'Yerres Val de Seine

7^{ème} Vice-président : Guy Usseglio-Viretta

Chargé de la mise en œuvre des outils pour l'atteinte du bon état des eaux (2027) : révisions SDAGE/SAGE/relation nappe-rivière et contrats territoriaux Gretz-Armainvilliers / SMAB / SICTEU / SIAEP de Tournan-en-Brie

Conseiller municipal à Gretz-Armainvilliers - CA Portes Briardes

8^e Vice-président : Philippe Gaudin

Chargé de la culture du risque inondations fluviales et pluviales et des mouvements de terrain

Maire de Villeneuve-Saint-Georges - EPT Grand-Orly Seine Bièvre - Métropole Grand Paris

9^e Vice-président : Nicolas Ducellier

Chargé de l'objectif du « zéro rejet » - maîtrise du ruissellement urbain

Maire adjoint à Villecresnes - EPT Grand Paris Sud Est Avenir

10^e Vice-présidente : Sylvie Doncarli

Chargée de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) Seine, à l'exception du suivi d'exécution des travaux

Maire adjointe à Draveil - CA Val d'Yerres Val de Seine

11^e Vice-président : Christian Ghis

Chargé du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) du bassin versant Yerres et de la prévention des inondations amont et aval

Conseiller municipal à Combs-la-Ville - EPT Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

12^e Vice-président : Christian Ferrier

Chargé de la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) sur le territoire de l'Yerres aval et du Réveillon, à l'exception de l'exécution de travaux et de la Liaison Verte

Conseiller municipal délégué à Montgeron - CA Val d'Yerres Val de Seine

13^e Vice-président : Gilles Carbonnet

Chargé de la Liaison Verte et de l'entretien du patrimoine et des relations avec le milieu associatif

Maire-adjoint à Yerres - CA Val d'Yerres Val de Seine

Secrétaire

Charles Darmon

Conseiller municipal à Varennes-Jarcy - CC de l'Orée de la Brie - Varennes-Jarcy

Assesseurs

Jean-Marc Chanussot

maire de Grisy-Suisnes - CC Brie des Rivières et Châteaux

Gilles Trouvé

*Conseiller municipal délégué à Périgny-sur-Yerres
Métropole du Grand Paris ; EPT Grand Paris Sud Est Avenir*

Patrick Vordonis

Maire-adjoint à Ozoir-la-Ferrière

Cécile Spano

Maire-adjointe à Valenton - EPT Grand Orly Seine Bièvre

Max Grandisson

Maire-adjoint à Vaudoy-en-Brie - CC Val-Briard - Vaudoy-en-Brie

Vanessa Hanni

Maire-adjointe à Marolles-en-Brie - CC Coulommiers Pays de la Brie

Jean-Claude Delavaux

Conseiller Municipal à Rozay en Brie

Bertrand Rémond

Maire-adjoint à Aubepierre-Ozouer le Repos

COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Le SyAGE est un syndicat mixte composé de 28 communes et de 24 groupements de communes, soit un total de 116 communes, répartis sur 3 départements : Essonne, Seine-et- Marne et Val-de-Marne.

Communes

1. Aubepierre-Ozouer-Le-Repos
2. Bernay-Vilbert
3. Brie-Comte-Robert
4. Chateaubateau
5. Chatres
6. Chevry-Cossigny
7. Clos-Fontaine
8. Courpalay
9. Courtomer
10. Favieres
11. Fontenay-Trésigny
12. Grandpuits-Bailly-Carrois
13. Gretz-Armainvilliers
14. La Croix-En-Brie
15. Le Plessis-Feu-Aussoux
16. Lésigny
17. Lumigny-Nesles-Ormeaux
18. Neufmoutiers-En-Brie
19. Ozoir-La-Ferrière
20. Pécny
21. Quiers
22. Rozay-En-Brie
23. Saint-Just-En-Brie
24. Servon
25. Vanville
26. Varennes-Jarcy
27. Vaudoy-En-Brie
28. Verneuil-L'Étang

LÉGENDES

Code couleur

En bleu : les collectivités adhérant uniquement à la mise en oeuvre du SAGE

En vert : les collectivités adhérant à la GeMAPI et à la mise en oeuvre du SAGE

En ocre : les collectivités adhérant à l'assainissement et à la mise en oeuvre du SAGE

En noir : les collectivités adhérant à l'assainissement, à la GEMAPI et à la mise en oeuvre du SAGE.

Signification des abréviations

EPT : Etablissement Public Territorial

CA : Communauté d'Agglomération

CC : Communauté de Communes

SI : Syndicat Intercommunal

SM : Syndicat Mixte

SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

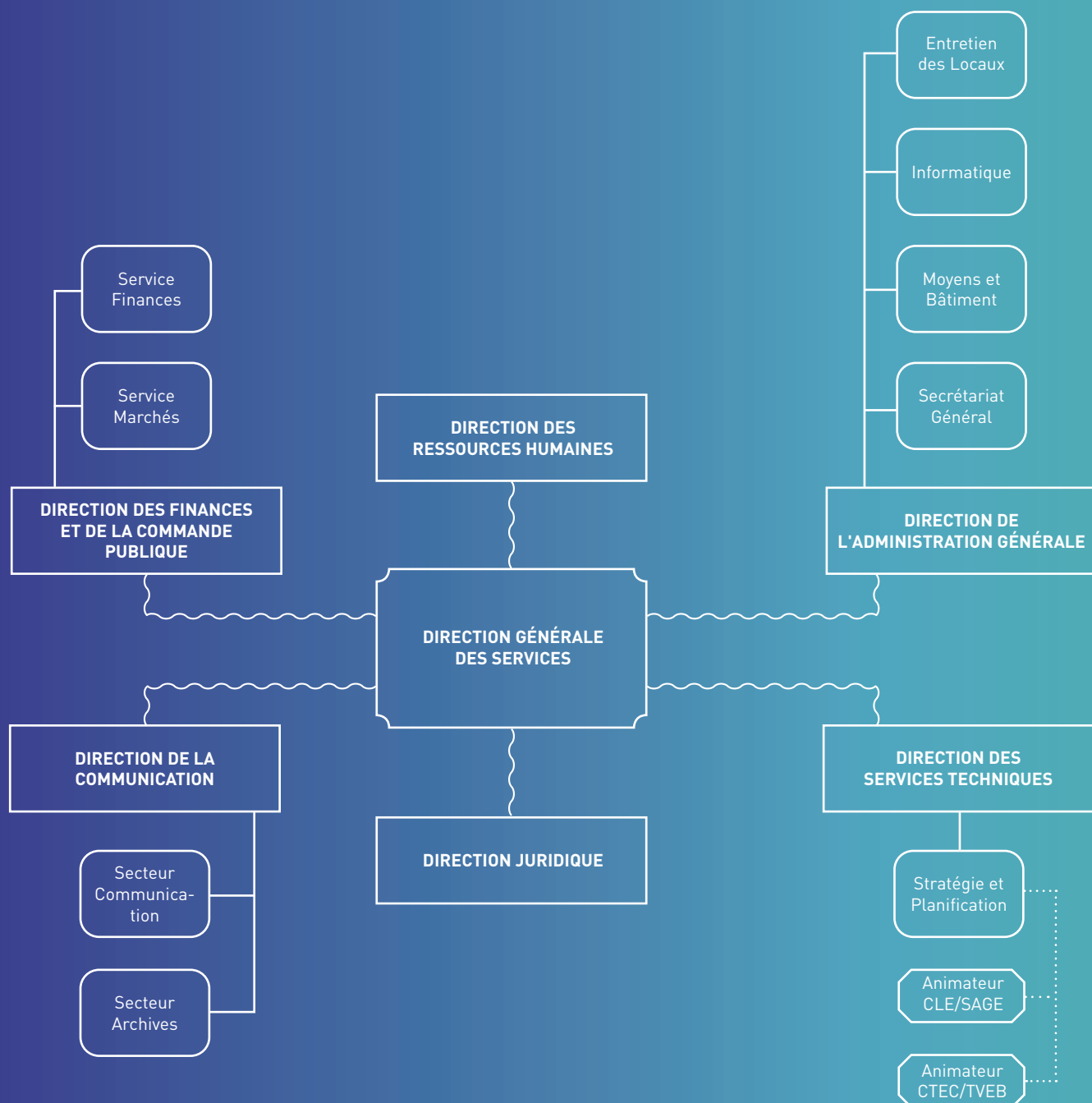
SMF : Syndicat Mixte Fermé

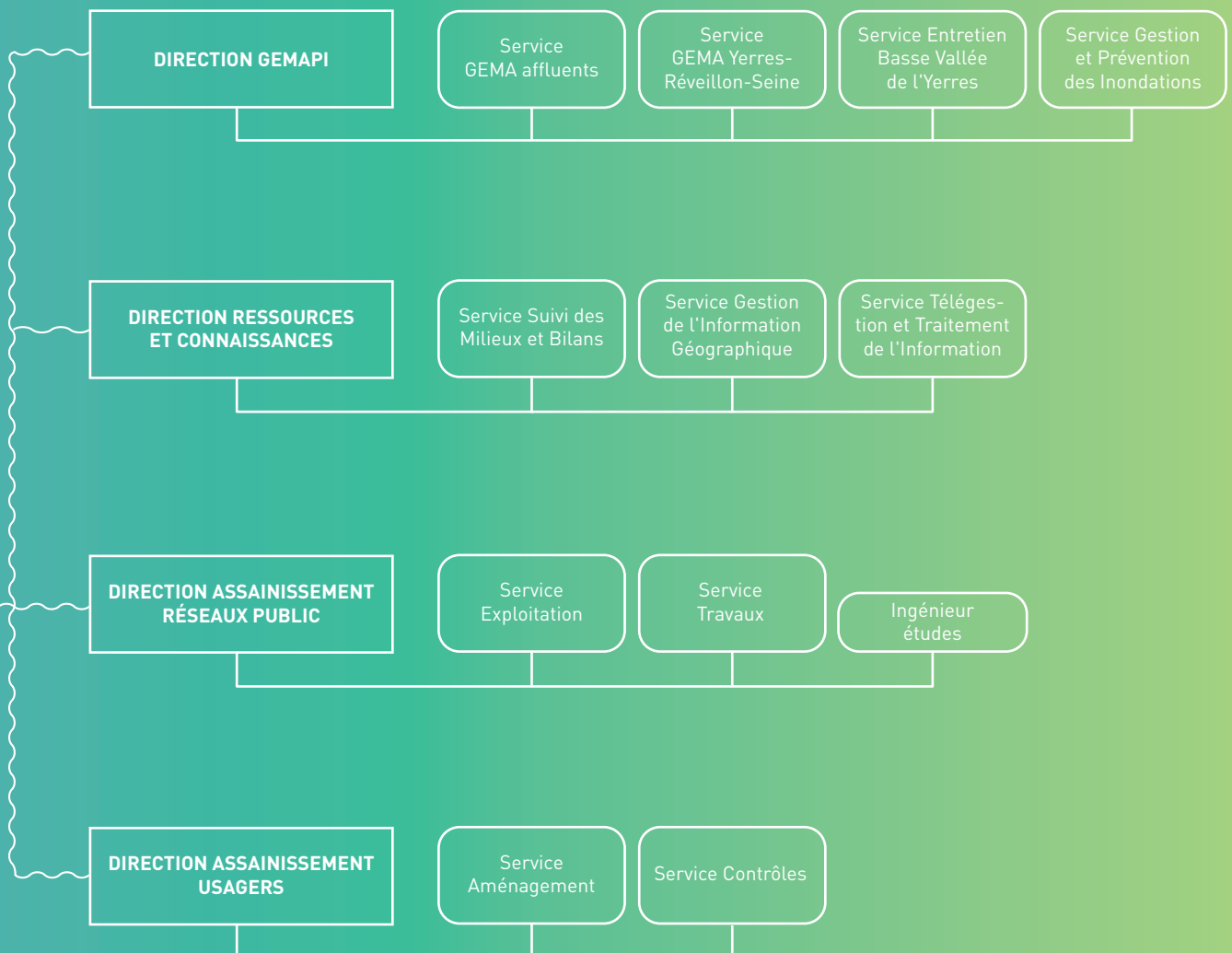
EPCI

29. Metropole Du Grand Paris (MGP). Pour les communes de Mandres-Les-Roses, Marolles-En-Brie, Perigny-Sur-Yerres, Santeny, Valenton, Villecresnes, Villeneuve-Le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.
30. EPT Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA). Pour Mandres-Les-Roses, Marolles-En-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes.
31. EPT Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB). Pour Valenton, Villeneuve-Le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges.
32. CA Val d'Yerres Val de Seine (CAVYVS). Pour Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-Sous-Sénart, Vigneux-Sur-Seine et Yerres.
33. CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (CA GPSES)
34. CA Marne Et Gondoire
35. CA Val d'Europe Agglomération (CAVEA)
36. CA Melun Val De Seine (CAMVS)
37. CA Coulommiers Pays De Brie (CACPB)
38. CC Val Briard
39. CC Les Portes Briardes Entre Villes Et Forêts (CCPBVF)
40. CC Brie Des Rivières Et Châteaux (CCBRC)
41. CC Du Provinois
42. CC L'Orée De La Brie
43. CC Bassée Montois
44. CC Brie Nangissienne
45. SI Adduction D'Eau Potable D'Assainissement De La Région De La Houssaye-En-Brie
46. SM Alimentation En Eau Potable De La Région De Tournan-En-Brie
47. SIVU Brie Pour Le Raccordement A Valenton (SIBRAV)
48. SIVU Collecte Et Traitement Des Eaux Usées (SICTEU)
49. SMF Assainissement Des Boues (SMAB)
50. SI Adduction D'Eau De La Région De Touquin
51. SIVU SIAEP Andrezel Verneuil-L'Étang Yèbles
52. SMF Alimentation En Eau Potable De La Brie Boisée



L'ORGANIGRAMME DU SYAGE





Le SyAGE

Le SyAGE, EPAGE de l'Yerres, est, au 31 décembre 2023, un syndicat mixte auquel adhèrent 28 communes et 24 groupements de collectivités territoriales. Le nombre de communes présentes sur le territoire du SyAGE s'élève à 116.

Depuis 70 ans, le SyAGE agit pour une gestion durable et intégrée de la ressource en eau. Il est l'acteur incontournable de la politique de l'eau du bassin versant de l'Yerres / Seine.

Un tel regroupement permet aux collectivités adhérentes de mutualiser leurs moyens et d'engager des investissements qu'elles n'auraient pas pu réaliser séparément. Le SyAGE est présidé par Romain Colas, (Maire de Boussy-Saint-Antoine et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres - Val de Seine).

🌐 www.syage.org

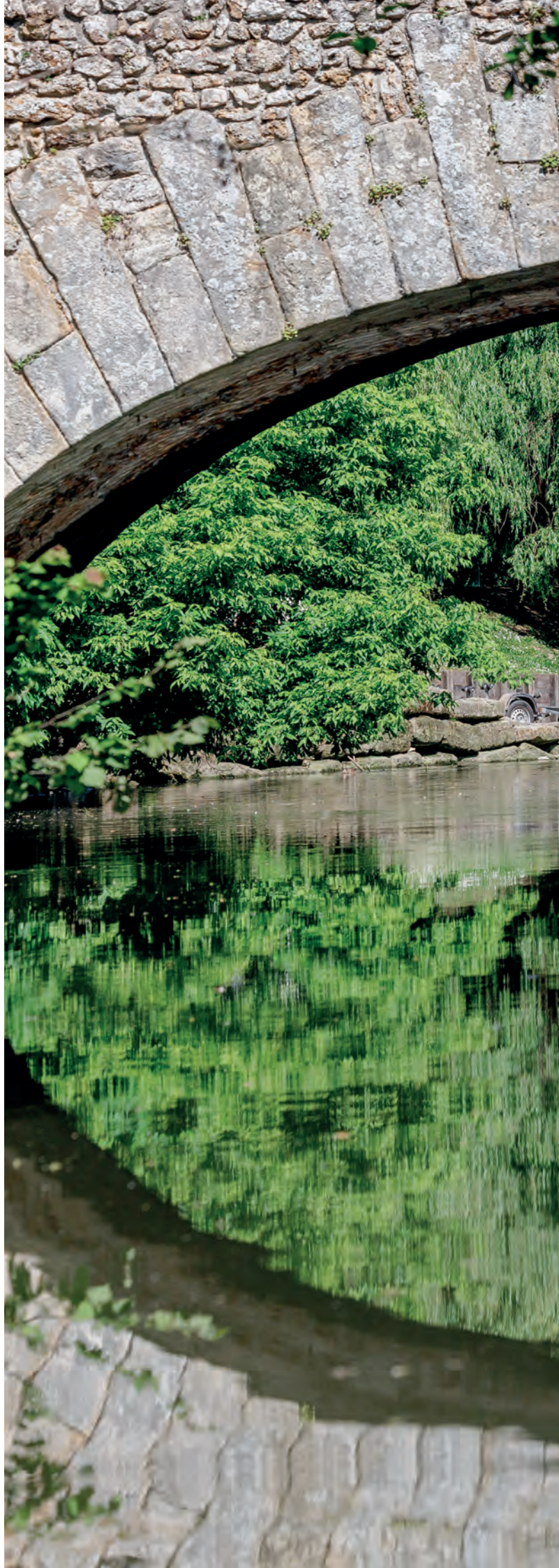
f www.facebook.com/Syagesyndicat

📷 www.instagram.com/syagesyndicat

in www.linkedin.com/company/syage91

✉ www.twitter.com/Syagesyndicat

Directeur de la publication : Romain Colas
Directeur de la communication : Laurent Monnier
Auteur : Jean-Michel Edouard
Photos : Alexandre Bonnemaïson, Julie Framery,
Virginie Loudier, Jean-Michel Edouard
Secrétariat de rédaction : Cécile Briant
Mise en page : Yoann Dovier
Impression : Desbouis-Gresil







Le SyAGE est un syndicat mixte composé de 28 communes et de 24 groupements de communes, soit un total de 116 communes, répartis sur 3 départements : Essonne, Seine-et-Marne et Val-de-Marne.





LE SyAGE
**PARTENAIRE
EAU'FFICIEL**
des Jeux Olympiques 2024

